

VALORISER LA CRÉATION

dans un monde connecté



Rapport et Comptes Annuels
2016

sacem 
Société des Auteurs,
Compositeurs et
Éditeurs de Musique

2016 a été une année de croissance et de développement pour la Sacem. Société de gestion collective des droits d'auteur, notre mission est de protéger et de valoriser les droits de nos membres – auteurs, compositeurs et éditeurs – et d'œuvrer pour leur assurer un avenir sûr et durable.

Dans un monde de plus en plus connecté, nous nous engageons au service des créateurs et des éditeurs, pour défendre leurs droits et optimiser la valeur de leurs œuvres. Nous avons affecté 769 millions d'euros à nos ayants droit en 2016, soit 87 % des sommes collectées.

La Sacem joue un rôle essentiel dans la vitalité culturelle et artistique, en France comme à l'international. Elle consacre plus de 57,7 millions d'euros à des projets culturels qui soutiennent tous les talents ainsi qu'à des œuvres sociales dédiées à ses membres.

Notre ambition est de poursuivre nos investissements en matière d'innovation technologique pour renforcer notre efficacité et optimiser la rémunération de nos membres, tout en soutenant durablement la création.



Alexandre Desplat ►
Compositeur

Sommaire

Aperçu stratégique

- 02 La Sacem en 2016
- 04 L'éditorial du Président
- 06 Le mot du Directeur général-Gérant
- 08 Aperçu du marché
- 10 À la pointe de la technologie
- 12 URights
- 14 Innover pour nos membres
- 16 Investir dans le futur
- 18 Temps forts 2016
- 24 Modèle économique et stratégie

Rapport de gestion

- 28 Nos activités et notre gouvernance
- 30 Nos membres
- 32 Collectes
- 34 Top 20 : Les succès français à l'étranger en 2016
- 36 Top 20 : Les principaux succès en France en 2016
- 38 Répertoire et Mandats
- 39 Répartition
- 40 Action culturelle
- 42 Responsabilité sociale
- 42 Ressources humaines
- 43 Cadre juridique
- 44 Performance financière (comptes combinés) et transparence

Comptes sociaux

- 54 Rapport du Commissaire aux Comptes
- 55 Compte de gestion
- 56 Bilan
- 58 Observations sur les comptes sociaux
- 60 Annexes
- 70 Glossaire

La Sacem vous présente son rapport annuel 2016.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la Sacem, consultez sacem.fr

À LA POINTE DE LA TECHNOLOGIE



INNOVER POUR NOS MEMBRES



INVESTIR POUR L'AVENIR



TEMPS FORTS 2016



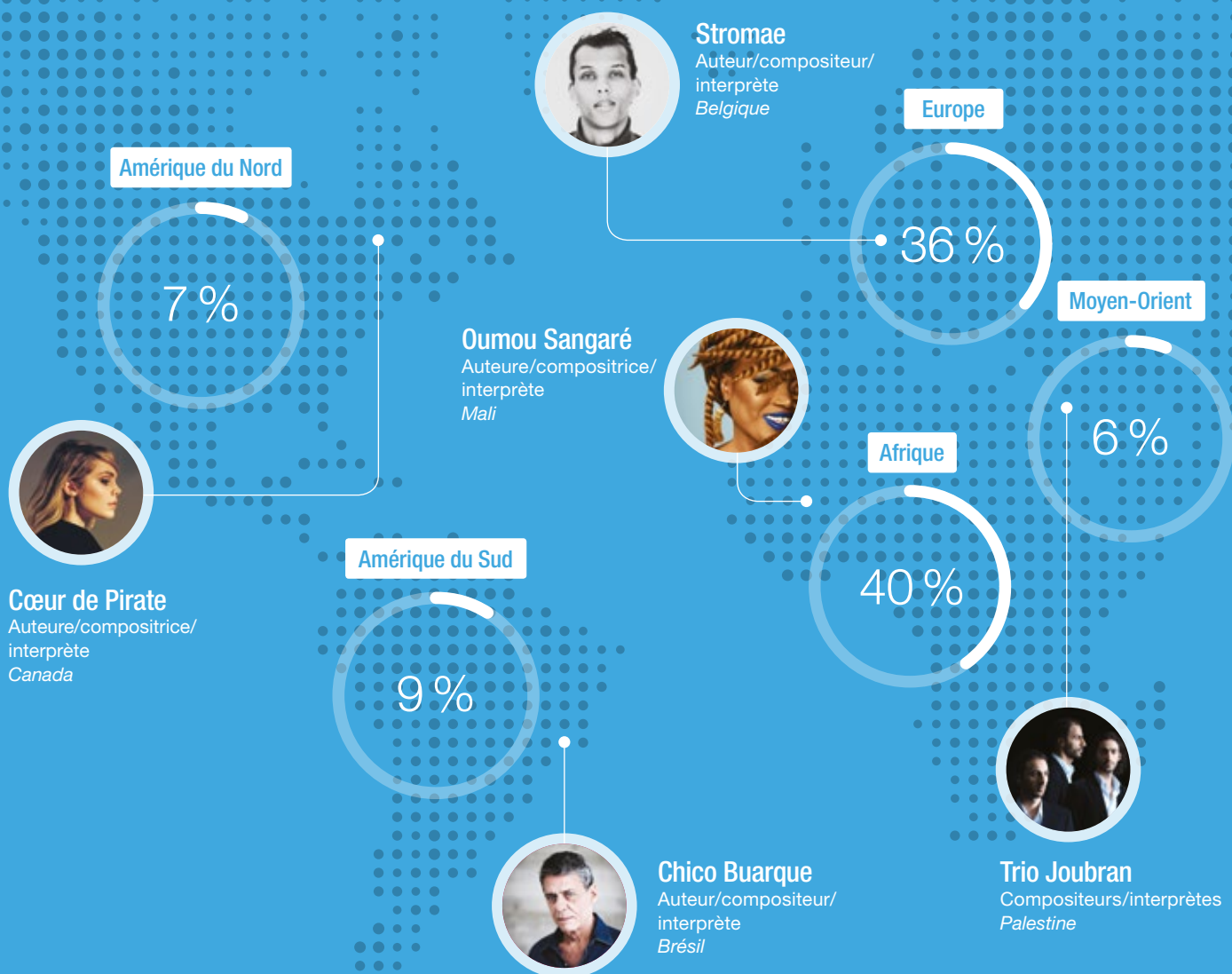
MODÈLE ÉCONOMIQUE ET STRATÉGIE



LEADER SUR UN MARCHÉ MONDIAL EN PLEINE ÉVOLUTION

La Sacem est la société d'auteurs la plus internationale au monde. Nous sommes fiers d'être à la pointe d'un secteur de plus en plus globalisé, en valorisant toujours plus la valeur des droits de nos membres, en investissant dans la technologie, en engageant des partenariats stratégiques, et en garantissant une répartition efficace, précise et équitable des droits d'auteur.

Membres étrangers par région %



Nombre total
de membres

161 170

La Sacem en 2016

Nous avons collecté

884,3 M€
+2,6 %(Pour plus d'informations, cf. p.24
« Modèle économique »)

Nous avons réparti

769,1 M€
+4,8 %

Taux de gestion

16,2 %

166

nationalités représentées

19 650

membres étrangers

Anggun

Auteure/compositrice/
interprète
Indonésie

Asie-Pacifique

2 %

Nos axes stratégiques

- Protéger et défendre nos membres, leurs droits, leurs intérêts et notre répertoire
- Développer des relations partenariales, de proximité et de confiance avec nos clients
- S'appuyer sur un réseau régional performant et des technologies innovantes
- Défendre sans relâche le système de rémunération pour copie privée
- Renforcer notre présence sur l'échiquier international

La Sacem en chiffres

298 000

Auteurs, compositeurs et éditeurs dans le monde ont bénéficié de droits répartis par la Sacem en 2016.

2,2 millions

d'œuvres ont généré des droits d'auteur en 2016.

>130

Territoires couverts par les contrats multi-territoriaux pour les droits issus des plateformes en ligne, négociés par la Sacem.

719 000

Contrats signés par la Sacem avec 500 000 clients.

NOTRE ENGAGEMENT EST INÉBRANLABLE

« Depuis 166 ans, nous agissons au cœur de la vie culturelle et créative de notre pays. Nous œuvrons sans relâche au service de nos membres et sommes engagés pour capter toute la valeur de leur musique, où qu'elle soit, et ainsi offrir un avenir culturel durable pour chacun. »

Jean-Claude Petit
Compositeur, Chef d'orchestre,
Président du Conseil d'administration
de la Sacem



La Sacem est constamment mobilisée pour améliorer la collecte des droits de ses membres et pour créer un environnement favorable qui permette à la culture et à la création de s'épanouir.

Notre société est structurée autour de trois valeurs fondamentales :

- un engagement : défendre le droit d'auteur
- un modèle d'organisation : la coopérative
- un principe de solidarité : la gestion collective

En s'affirmant au 18^e siècle, le droit d'auteur a marqué la fin des privilèges liés à l'Ancien régime. C'est la qualité d'auteur qui désormais allait être reconnue et non plus le fait du Prince. Le développement de la société industrielle et marchande donnera au fil du temps toute sa pertinence et sa légitimité au droit d'auteur. Pour l'auteur, pouvoir vivre de son travail deviendra une garantie de la liberté d'expression considérée comme l'un des droits de l'homme. Pourtant, jamais autant qu'aujourd'hui, les contempteurs du droit d'auteur n'ont été aussi actifs, lui reprochant d'être dépassé ou inadapté et faisant peser sur les créateurs un risque constant de précarité.

C'est au 18^e siècle que les fondements du droit d'auteur et de la gestion collective ont été posés, dans leur conception française, conduisant à la création de la Sacem au 19^e siècle. Organisée sur le modèle d'une coopérative, elle est une des plus anciennes sociétés d'auteurs au monde. Gérée par ses membres, elle agit pour eux et négocie en leur nom afin d'obtenir une rémunération décente de la part de tous ceux qui utilisent leurs œuvres.

Fondée sur la solidarité entre professionnels, la gestion collective permet à nos membres d'assurer efficacement la protection de leurs créations et donc la rémunération qui leur revient au titre de l'exploitation de leur travail. Loin de disparaître comme le prédisaient les Cassandre à chaque avancée technologique, la gestion collective a montré tout au long du 20^e siècle et encore plus aujourd'hui qu'elle restait le moyen le plus approprié et le plus moderne pour s'adapter aux évolutions et permettre aux créateurs de vivre de leur métier. L'essor d'Internet et des technologies numériques la rendent d'autant plus indispensable pour assurer la défense des intérêts des créateurs face à l'exploitation massive et illégale de leurs œuvres, à la puissance de nouveaux acteurs numériques et au manque de combativité au niveau européen.

Attachée de tout temps aux valeurs de solidarité, la Sacem a mis en place des moyens pour aider ses membres à surmonter des difficultés passagères ou pour mieux les accompagner à l'âge de la retraite. C'est aussi avec cet esprit d'ouverture qu'elle a décidé de lancer un grand chantier destiné à mieux cerner les attentes de ses sociétaires afin de leur apporter des réponses toujours plus adaptées.

Jean-Claude Petit

Compositeur, Chef d'orchestre,
Président du Conseil d'administration
de la Sacem

MAINTENIR LE CAP DES ÉCONOMIES ET RENFORCER LA SACEM



« Notre mission est de servir la création et les créateurs, auteurs, compositeurs, auteurs-réalisateurs, et leurs partenaires, les éditeurs. Se battre pour leur juste rémunération, c'est aussi rappeler sans cesse que les droits d'auteur font vivre ceux qui nous font rêver. »

Jean-Noël Tronc
Directeur général-Gérant

Q Quels ont été les résultats de la Sacem en 2016 ?

Si je ne devais retenir qu'un chiffre, ce serait celui de 769,1 millions d'euros affectés par la Sacem aux auteurs, compositeurs, auteurs-réalisateurs et éditeurs. Une somme qui a augmenté de 4,8 % par rapport à l'année précédente et qui représente aujourd'hui 87 % des sommes collectées. Elle correspond en premier lieu aux droits d'auteur directement distribués à nos membres lors des quatre répartitions annuelles, ainsi qu'aux ayants droit des sociétés d'auteurs étrangères dont nous représentons, en France, le répertoire. S'y ajoutent les montants des actions sociales et culturelles destinés aussi à nos membres, notamment à travers le régime d'allocations d'entraide, et l'affectation légale du quart des collectes de la copie privée aux actions culturelles. Nous avons ainsi financé en 2016 près de 2 000 projets artistiques valorisant les créateurs et leur répertoire dans toute sa diversité, partout en France.

Notre mission est de servir la création et les créateurs, auteurs, compositeurs, auteurs-réalisateurs, et leurs partenaires, les éditeurs. Se battre pour leur juste rémunération, c'est aussi rappeler sans cesse que les droits d'auteur font vivre ceux qui nous font rêver.

Q La Sacem travaille aussi pour d'autres sociétés de gestion collective, et d'autres ayants droit en direct, à travers des mandats ?

En effet, c'est aussi une partie du travail des équipes de la Sacem, qui concerne à la fois les droits d'auteur collectés pour d'autres sociétés d'auteurs, et les droits voisins collectés dans le domaine de la musique. Ceci concerne les diffusions ou téléchargements d'œuvres sur internet pour le répertoire de notre homologue canadien, la Socan, et pour des éditeurs de musique, qu'il s'agisse de grands éditeurs internationaux, comme UMPI (Universal Music Publishing International) depuis 2008, Warner/Chappell Music, qui vient de nous confier un mandat de gestion multi-territoires, ou d'éditeurs indépendants comme l'Américain Wixen Publishing. Ceci concerne également, pour d'autres types d'utilisations de leurs répertoires, les principales sociétés de gestion collective françaises : ADAGP, Adami, SACD, Scam, SCPP, SPPF, Spedidam, etc. Au total, ce sont près de 300 000 créateurs et éditeurs qui ont pu ainsi recevoir des droits en 2016.

Q Face à l'explosion du volume de données à traiter pour identifier et répartir les droits, comment évoluent les charges de la Sacem ?

C'est vrai que le défi est immense : en 2016, nous avons dû traiter des milliers de milliards de données, depuis les listes des morceaux joués dans un concert, en passant par les programmes de centaines de stations de radio et

de chaînes de télévision, et jusqu'aux milliards de streams sur YouTube dans plus d'une centaine de pays. Dix ans plus tôt, c'était un peu plus de quatre millions de données. Le nombre de nos sociétaires croît de 4 000 par an en moyenne, et le nombre d'œuvres à traiter croît aussi continuellement.

L'indispensable modernisation de nos outils informatiques pour nos sociétaires et pour nos clients, et la maîtrise de ce défi des « méga-données », le fameux « Big Data », nous ont conduit à doubler nos investissements informatiques en cinq ans. Mais en même temps, nous avons multiplié les plans d'économie et poursuivi une forte diminution des effectifs. Nous avons ainsi pu diminuer nos charges brutes de 3,2 millions d'euros en 2016, soit -1,5 %, alors que le nombre de données traitées a doublé en un an !

Faire plus avec moins, c'est un défi permanent pour nos équipes. Le Conseil d'administration de la Sacem, composé de sociétaires élus par leurs pairs, auteurs, compositeurs, auteurs-réalisateurs et éditeurs de musique, exerce une attention vigilante sur nos efforts d'économie en même temps qu'il soutient activement notre stratégie de modernisation et d'amélioration des services pour nos membres.

Les charges nettes de la Sacem, qui se calculent en déduisant des charges totales les montants refacturés pour les mandats qui nous sont confiés, les produits financiers de la trésorerie, les produits divers et les éléments exceptionnels, établissent le taux de gestion à 16,2 %, quasiment stable par rapport à 2015, malgré une baisse des produits financiers liés à l'évolution des marchés financiers. Ce taux correspond à la partie de notre activité qui concerne les collectes et la répartition des droits d'auteur de nos membres et des sociétés sœurs dont nous représentons en France les répertoires.

Q Les investissements informatiques sont-ils une priorité pour la Sacem ?

Forcément. Tout en concentrant nos efforts sur la maîtrise de nos charges, nous devons investir concrètement dans le futur de la gestion collective, qui exige des outils nouveaux, de niveau mondial. Nous poursuivons deux grands chantiers informatiques pour accroître notre efficacité dans le traitement des données et la répartition des droits, avec le programme Hot, portant sur

la modernisation complète de nos outils de gestion de la documentation des œuvres et la répartition des droits, et le partenariat stratégique URights avec IBM, autour de la gestion des droits sur internet.

Q 2016 a été l'année d'une transformation structurelle, avec une réforme statutaire de grande ampleur votée début 2017...

Oui, une directive européenne, datant de 2014, qui concerne le fonctionnement de toutes les sociétés de gestion collective en Europe, a été transposée en droit français. Grâce à un travail préparatoire mené tout au long de l'année 2016, nous avons pu être, moins de trois mois après l'entrée en vigueur de l'ordonnance de transposition, la première société d'auteurs en France à s'être mise en conformité avec la nouvelle réglementation européenne destinée à renforcer partout la transparence et le contrôle par les membres sur leur propre société. Il faut toujours le rappeler, les 161 000 membres de la Sacem possèdent leur société, qui est à but non lucratif, et la contrôlent, un peu sur le mode de fonctionnement des coopératives.

Q Justement, comment s'exercent les contrôles sur le fonctionnement de la Sacem ?

À la Sacem, nous avons dix niveaux de surveillance différents, internes et externes, et indépendants les uns des autres. Comme beaucoup de sociétés privées, nous disposons d'un Commissaire aux comptes indépendant, qui présente son rapport annuel lors de l'Assemblée générale annuelle. Par ailleurs, le législateur a créé, en 2000, une Commission de contrôle indépendante propre aux organismes de gestion collective, hébergée à la Cour des Comptes et présidée par un magistrat de la Cour. La Sacem, comme ses sociétés sœurs françaises, est contrôlée chaque année par cette commission dont le rapport est public. Il est utile de rappeler qu'aucune autre sorte d'entreprise privée ne fait l'objet d'un tel contrôle, qui plus est annuellement. Les administrations ou établissements publics qui sont contrôlés par la Cour des Comptes le sont en général tous les 4 à 5 ans. Un troisième niveau de contrôle est exercé par le ministère de la Culture pour toute modification des statuts de la société. Il existe un quatrième contrôle externe via le rapport détaillé des sommes versées au titre de l'action culturelle

liée à la rémunération pour copie privée, qui est également public et transmis au Parlement. Depuis la loi relative à la liberté de Création de juillet 2016, la Sacem déposera ce rapport sur un site internet commun à toutes les sociétés de gestion collective françaises.

À ces quatre types de contrôles externes s'ajoutent six niveaux de contrôles internes : le Conseil d'administration, le Conseil de surveillance, le Comité d'éthique, le rapport de transparence, la direction de l'audit et du contrôle interne et les Commissions composées de membres de la Sacem. Toute l'activité des services de la Sacem s'effectue sous le contrôle étroit du Conseil d'administration, qui se réunit en général deux à trois fois par mois. De son côté, le Conseil de surveillance contrôle de manière permanente les activités du Conseil d'administration et du Directeur général-Gérant.

À compter de 2017, un « rapport de transparence », défini par la directive européenne, s'ajoutera à notre rapport annuel, comptable et financier, déjà publié chaque année. De même, nous nous sommes dotés d'un nouveau Comité d'éthique, composé d'auteurs, compositeurs et éditeurs nommés par leurs pairs, qui est présidé par une personnalité qualifiée extérieure. Ce comité prévient, identifie et gère les conflits d'intérêts qui pourraient concerner les administrateurs de la Sacem, les membres du Conseil de surveillance ou le Directeur général-Gérant. Il s'ajoute à notre comité des rémunérations, où siège également une personnalité extérieure. Enfin, le Conseil d'administration est assisté dans son activité par de nombreuses Commissions qui vérifient par exemple les données fournies par les diffuseurs, les déclarations de dépôts des œuvres, les aides de notre action culturelle, etc.

En un mot, si je me réfère à mon expérience personnelle, pour avoir été PDG d'entreprises privées à but lucratif, et avoir observé le fonctionnement de l'administration, il n'existe à ma connaissance aucun acteur en France, ni public ni privé, qui soit aussi transparent et contrôlé que l'est une société d'auteurs comme la Sacem ! Le contrôle et la transparence sont deux principes cardinaux du fonctionnement de notre maison. Ils contribuent à un modèle économique et social à la fois efficace, juste et transparent.

FOCUS SUR LE MARCHÉ MONDIAL DU STREAMING

Chiffres clés – distribution de musique en ligne

45 %

Part de marché des services de
musique en ligne dans le monde*

* IFPI

14,1 Mds \$

Revenus estimés des services
de streaming d'ici 2030

104 Mds \$

Valeur estimée des revenus de
l'industrie musicale d'ici 2030

Le streaming est la source
de revenus qui augmente
le plus vite dans l'industrie
musicale mondiale aujourd'hui.

Les revenus des services de streaming
devraient connaître une croissance très
forte, passant de 1,4 Mds \$ en 2015 à
un chiffre de 14,1 Mds \$ d'ici 2030.

Cet essor, porté par la génération dite
des « Millenials », englobe des marchés
autrefois réduits et d'autres décimés par
le piratage.

Un marché du streaming musical concentré

Part de marché 2016
(100,4 millions d'abonnés payants dans le monde)
(%)

Spotify 43,0

Apple Music 20,9

Deezer 6,9

Napster 4,5

Tidal 1,0

Autres 24,1

100 millions

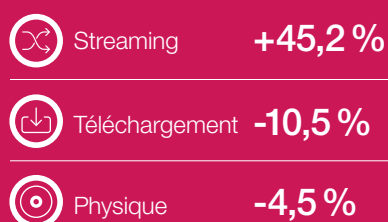
Abonnés payants à des
services de streaming
dans le monde

L'essor du streaming

Évolution des revenus du streaming dans le monde en 2015.

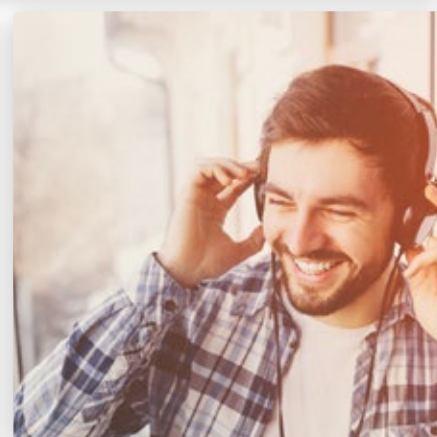


Évolution des revenus de la musique enregistrée dans le monde en 2015



48 %

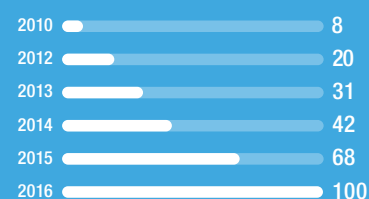
Près de la moitié des utilisateurs de plateformes de musique en ligne affirment découvrir davantage d'artistes internationaux grâce au streaming.



Augmentation du nombre d'abonnés au streaming payant (utilisateurs en millions)

+1 150 %

(entre 2010 et 2016)



Sources : Bloomberg, FT.com, Goldman Sachs, IFPI, Midem, MIDia Research, Statista, The Guardian

Encourager la découverte

Les listes d'écoute personnalisées comme Discover Weekly de Spotify ou Discovery Mix d'Apple facilitent comme jamais auparavant l'écoute de la musique provenant d'autres pays. À titre d'exemple, le Mexique est le 6^e plus important marché de la musique norvégienne dans le monde.

ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS NUMÉRIQUES

Notre réussite dépend de notre capacité à nous adapter dans un monde connecté et fragmenté. Nos investissements, notre stratégie de partenariat avec des leaders technologiques mondiaux et la mise en œuvre de projets innovants consolident notre place à l'avant-garde de la technologie et fondent notre engagement à générer de la valeur pour nos membres.

Tendances clés en 2016

42,6 %

Croissance des collectes issues du online

90 %

Des revenus en provenance du online sont collectés auprès de plateformes multi-territoriales

2 600
milliards

de données d'usage traitées par la Sacem en 2016

L'alliance avec IBM

Pour faire face à la croissance exponentielle du volume de transactions en ligne et identifier plus efficacement les droits d'auteur, la Sacem et IBM ont signé une alliance stratégique sur dix ans pour développer la plateforme URights.

Installée sur le Cloud d'IBM, cette plateforme est conçue pour assurer le suivi et la captation de la valeur de la musique en ligne, à la fois pour les créateurs et les éditeurs.

« Nous devons réagir à un marché qui change chaque jour. L'expertise de la Sacem, allée aux solutions de pointe d'IBM, nous permet de mettre en application une plateforme réactive qui apportera plus de transparence et d'efficacité dans la protection et la monétisation du droit d'auteur des artistes. »

Steve Canepa
Directeur général, Global Telecommunications,
Media & Entertainment Industry, IBM



Se reporter aux pages 12 et 13 pour plus de détails.

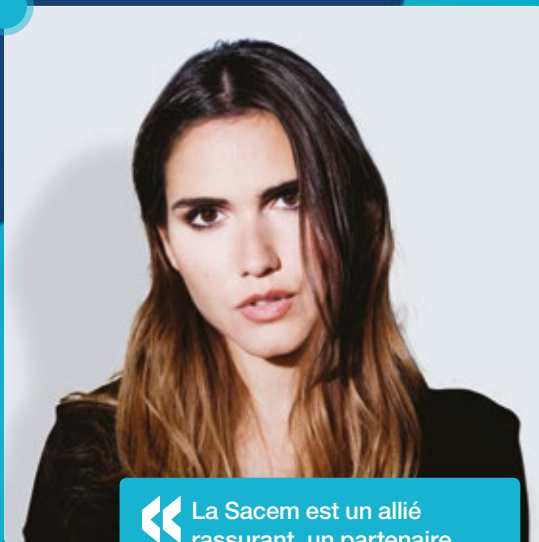
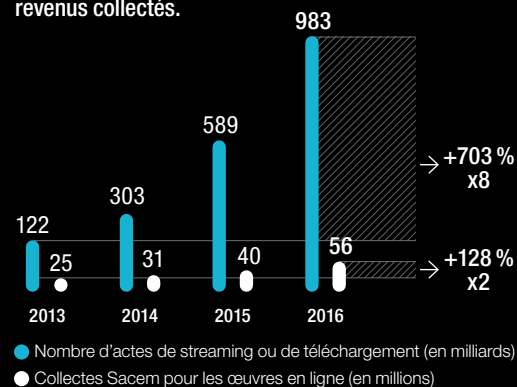
Un accord transatlantique sans précédent

La société canadienne Socan nous a confié un mandat pour la gestion pan-européenne des droits en ligne de ses membres. C'est le tout premier accord transatlantique permettant de représenter pleinement les créateurs canadiens en Europe.



Le volume des données : un défi technologique

Nombre de téléchargements et de streams traités par la Sacem mis en perspective avec la croissance des revenus collectés.



« La Sacem est un allié rassurant, un partenaire dans ma carrière artistique, une ressource essentielle et un lieu de rencontres avec les professionnels. »

Joyce Jonathan
Auteure/compositrice/interprète

Créer un système basé sur la blockchain

L'histoire de la Sacem est marquée par un engagement permanent à innover au bénéfice de ses membres. Elle a ainsi saisi le potentiel de la blockchain pour l'amélioration de l'identification des œuvres, l'accélération de la délivrance de licences et la réduction des coûts. En 2017, la Sacem a uni ses forces avec l'ASCAP (US) et PRS For Music (UK). Les trois sociétés collaborent avec IBM en exploitant la technologie de la blockchain open source de la Linux Foundation, Hyperledger Fabric, pour gérer les liens entre les codes ISRC (International Standard Recording Codes) des enregistrements musicaux et les ISWC (International Standard Work Codes) des œuvres musicales.



UNE PLATEFORME DE GESTION DES BIG DATA POUR ACCROÎTRE LA VALEUR DES ŒUVRES EN LIGNE

Au cœur de l'innovation, la Sacem s'est associée avec un acteur technologique majeur, IBM, pour développer une plateforme mondiale de services de collecte et de répartition des droits. URights, associant l'expertise de la Sacem avec les solutions de pointe d'IBM, apportera plus de transparence et d'efficacité dans la protection et la monétisation des droits des créateurs et des éditeurs.

Une alliance sur 10 ans

La distribution numérique de la musique et l'essor du marché du streaming ont généré une croissance exponentielle du contenu créatif consommé dans le monde et, par conséquent, un énorme volume de transactions de musique en ligne. Pour identifier de manière effective les droits, la Sacem et IBM ont uni leurs forces pour créer une plateforme mondiale destinée à effectuer le suivi et la captation de la valeur de la musique en ligne pour les créateurs et les éditeurs. Installée sur le Cloud d'IBM et enrichie de solutions d'analyse, URights contribuera à traiter toutes les données en provenance des fournisseurs de services numériques jusqu'au calcul des droits à répartir.

Le système d'intelligence artificielle Watson Explorer offrira la possibilité d'analyser les données structurées et non-structurées pour déceler les tendances et les orientations.

La flexibilité d'URights permettra l'identification de l'usage des œuvres de nos membres sur n'importe quel support numérique.

Afin de partager les coûts de développement et de traitement, la plateforme est ouverte à d'autres partenaires qui peuvent l'intégrer et bénéficier de ses services, tout en préservant un haut niveau de confidentialité des données.

Chaîne de valeur : du fournisseur de services numériques aux ayants droit

La plateforme permet une analyse accrue des données, une plus grande transparence et une identification plus efficace des œuvres, contribuant ainsi à la juste rémunération des créateurs et éditeurs.



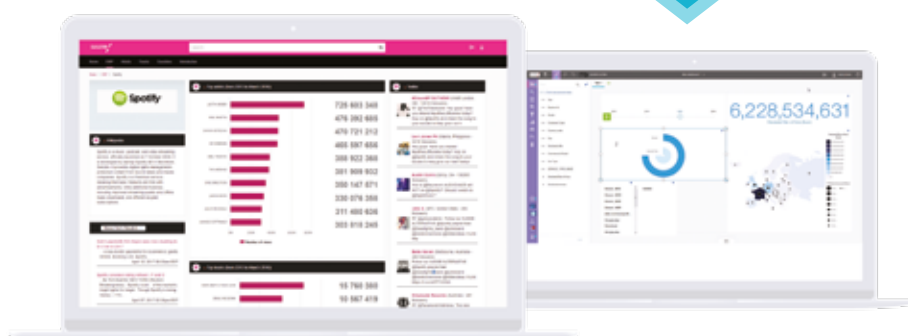
« Dans un environnement global, de plus en plus fragmenté, en constante évolution, notre volonté est d'accroître la valeur des droits de nos membres pour les œuvres musicales comme pour les œuvres audiovisuelles. Aux côtés des créateurs et des éditeurs, nous sommes engagés à soutenir durablement la création et à leur garantir un avenir pérenne en investissant dans des technologies innovantes et dans des systèmes d'information permettant d'améliorer l'identification de leurs œuvres, pour tous les usages en ligne quelle que soit la plateforme. Grâce à URights, nous continuerons d'optimiser la collecte ainsi que la répartition pour l'ensemble des répertoires que nous représentons, de la façon la plus transparente. »

Jean-Noël Tronc
Directeur général-Gérant

Exploration des données et veille stratégique

Watson Explorer fournit des informations en temps réel en combinant les données internes, le Web, les bases de données externes...

Des tableaux de bord peuvent être facilement créés pour visualiser les données opérationnelles.



Avantages pour les utilisateurs

URights a été conçue pour être ouverte à d'autres partenaires, tels que d'autres sociétés de gestion collective dans le monde, permettant ainsi d'éviter les doublons en termes de coûts et d'améliorer la prise de décision grâce aux données. Elle fournit également des services personnalisés

adaptés à la nature spécifique de chaque marché local. La flexibilité de la plateforme offre aussi à la Sacem la capacité d'identifier les droits d'auteur pour les créateurs et les éditeurs dans d'autres répertoires, tels que celui de l'audiovisuel.



Big data
Tout le processus en ligne dans un environnement et/ou une adaptabilité du big data



En ligne de bout en bout
Du traitement DSR à la pré-répartition



Aperçu en temps réel
Des relevés de vente des FSN à la répartition



Veille stratégique et simulation
Pour la gestion quotidienne, mais aussi pour la négociation avec les FSN



Identification améliorée
Concordance automatique et manuelle améliorée/Innovation (Watson, Blockchain...)



Multi-usage
Musique et Audiovisuel (SVOD & VOD)

Plateforme en ligne multi-sociétés

L'innovation permanente et la démonstration de faisabilité entourent le projet. Les solutions d'analyse de pointe, de veille économique et la flexibilité de la plateforme font de URights l'un des outils les plus efficaces dans l'ère numérique actuelle.



Modèles
multi-documentation, multi-tarification, multi-nomenclature



Isolation de données



Gestion des API,
architecture ouverte



Adaptable,
modulable



Interface
tout-en-un

OPTIMISER LA VALEUR DES DROITS DES CRÉATEURS

Nous innovons en permanence pour répartir le maximum de droits d'auteur avec le plus de rapidité et de précision possible. Notre maillage territorial, associé à nos technologies de pointe, nous permet de maximiser les collectes, pour une juste rémunération de celles et ceux qui créent et éditent les œuvres diffusées.

« La Sacem sait respecter la tradition et son évolution. Son modèle de collecte des droits est unique au monde même pour les membres résidant à l'étranger. »

Richard Bona
Auteur/compositeur/interprète



Maximiser les droits d'auteur

Nous adaptons sans cesse notre maillage territorial et la performance de notre réseau régional. Les collectes des droits généraux (musique de sonorisation, concerts, spectacles, cinémas, festivals, discothèques...) continuent de croître dans un contexte économique difficile.

Collectes du réseau régional

(en millions d'€)



719 000

contrats avec 500 000 clients
d'une grande diversité

70

implantations locales dans toute la France

6,7M€

collectés directement via le portail sacem.fr

En ligne

76 400


membres de la Sacem ont créé leur
espace personnel sur le portail sacem.fr

7 260

œuvres sont déposées en ligne chaque
mois

15 000

connexions par mois sur le portail pour
consulter les données d'utilisation des
œuvres

 La Sacem est tout
simplement la société de
gestion collective la plus
numérique au monde. »

Ludovic Pouilly
SVP, Institutional & Music Industry
Relations chez Deezer

CRÉER LES CONDITIONS D'UN AVENIR CRÉATIF ET DURABLE POUR TOUS

La Sacem agit pour la vitalité de notre patrimoine culturel et créatif. Poser les bases d'un avenir qui s'appuie sur la création et le dynamisme culturel est au cœur de nos objectifs. Nous menons une action culturelle forte et créons des opportunités de développement pour les auteurs, les compositeurs et les éditeurs.

Transmettre et partager

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine vise désormais expressément l'éducation artistique et culturelle dans le champ des actions éligibles au 25% copie privée. La Sacem a été précurseur dans ce domaine. Première société d'auteurs à s'être dotée d'un pôle dédié à l'éducation artistique en 2013, elle soutient la création pour le jeune

public depuis plus de dix ans. En 2016, elle a soutenu 40 spectacles et 18 programmations jeune public dans le cadre de festivals. Elle favorise la pratique musicale et encourage la création d'œuvres nouvelles pour le jeune public via des partenaires de référence. Elle est à l'initiative de La Fabrique à Chansons qui réunit ainsi chaque année 100 auteurs-compositeurs et plus de 2 500 élèves.

40

spectacles dédiés
au jeune public soutenus

18

programmations jeune public
dans le cadre de festivals

Diversification de nos ressources

Alors que les ressources financières sont de plus en plus précaires pour l'ensemble des répertoires, la Sacem repense son approche et s'adapte aux nouveaux besoins du secteur. En investissant dans le domaine du financement participatif, nous offrons de nouvelles possibilités de promotion et de diffusion pour les créateurs et nous les encourageons à exploiter au mieux un environnement au service de la diversité culturelle et artistique.



1 995

projets culturels soutenus (sur les
3 526 projets reçus par la Sacem)
en France et dans le monde.

56,6 %

Responsabilité sociale

Les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique ont tenu à donner à leur société une forte dimension sociale. La Sacem s'attache ainsi, jour après jour, à développer et renforcer un modèle qui prend soin des créateurs à chaque étape de leur vie. Si la solidarité et l'entraide sont tout particulièrement ancrées dans son identité, la Sacem offre à ses membres des services d'accompagnement individuel sur tous les sujets relevant de la protection sociale et de la formation professionnelle.

57,7 M€

investis dans des projets culturels
et des actions sociales.

◀ Petit Biscuit
Compositeur/interprète/producteur

◀ Je suis membre de la Sacem depuis près de 20 ans. Aucune autre société dans le monde ne pouvait m'offrir un modèle aussi transparent et efficace. J'étais très fier et honoré de recevoir le Grand Prix du Jazz 2016 de la Sacem. »

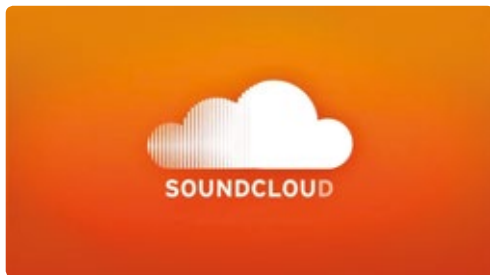
Archie Shepp
Auteur/compositeur/interprète



L'ANNÉE 2016 EN BREF

Des partenariats

De nombreux partenariats ont été conclus en 2016, avec notamment la signature du premier accord entre la Sacem, UMPI et la plateforme SoundCloud.



SoundCloud

L'accord avec SoundCloud couvre 33 territoires européens.



Wagram

Wagram a confié son contrat de centralisation à la Sacem.



Socan

Premier partenariat transatlantique garantissant la représentation des créateurs canadiens en Europe.



Applications mobiles mondiales

Cinq contrats ont été noués avec des éditeurs ou des développeurs d'applications mobiles, consolidant notre couverture territoriale mondiale.

Innovation technologique

Partenariats avec des écoles

La Sacem a uni ses forces avec les prestigieuses écoles d'ingénieurs Centrale Supélec, Telecom Paris et ESILV (École supérieure d'ingénieurs Léonard-de-Vinci) pour partager l'étude de projets digitaux au service du droit d'auteur et de la musique en ligne et développer des expérimentations innovantes.



URights, un partenariat avec IBM

La Sacem et IBM ont signé une alliance stratégique sur dix ans. En réunissant leurs capacités et leurs ressources, ils ont créé URights, une nouvelle plateforme de gestion des droits d'auteur pour la musique en ligne. Cf. pages 12-13 pour plus de détails.



Silvano Sansoni, Vice-Président Ventes IBM France et Jean-Noël Tronc, Directeur général-Gérant de la Sacem.

La Sacem : co-fondatrice de l'OMI (The Open Music Initiative)

À l'initiative du Berklee College of Music's Institute for Creative Entrepreneurship (BerkleeICE), l'OMI est née d'une large coalition d'organisations et de start-up de l'ensemble de la filière. L'objectif de l'OMI est de simplifier l'identification des œuvres et la rémunération des ayants droit. Faciliter l'échange de métadonnées au sein de la filière musicale grâce aux nouvelles technologies est un point essentiel sur lequel la Sacem s'est concentrée ces dernières années, pour offrir plus de transparence, d'efficacité, une rémunération équitable et des services innovants dans le monde entier. L'OMI représente « un pas en avant dans cette direction » a déclaré Christophe Wagnier, Directeur des Ressources et de la Stratégie à la Sacem.

Distinctions

Artistiques



Grammy Awards

Les créateurs Sacem s'exportent et rayonnent. Angélique Kidjo a remporté le Grammy Awards 2016 du meilleur album de musiques du monde pour son album *Sings* enregistré avec l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg, sous la direction de Gast Waltzing qui a travaillé avec David Laborier sur les arrangements des œuvres réinterprétées.



Prix France-Musique Sacem

Marie-Jeanne Serero est la compositrice lauréate du 10^e prix France Musique Sacem. Elle a été récompensée pour la musique originale du film *Anton Tchekhov 1890* de René Féret. Lors de la cérémonie, la création d'Amine Bouhafa (lauréat 2015), *Tolérance et Interdits*, en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015, a été interprétée par l'Orchestre Philharmonique de Radio France.



Grands Prix Sacem

Archie Shepp, IAM, Christophe Maé, Selah Sue, Juliette, Cassius... Sur la scène des Folies Bergère, les Grands Prix Sacem 2016 ont réuni un plateau éclectique, illustrant la diversité et la vitalité de la création musicale. Une soirée artistique riche en émotions et en surprises pour le public de professionnels qui assistait à la cérémonie. Que ces prix couronnent une carrière ou qu'ils récompensent une révélation, ils sont toujours l'occasion de rappeler que derrière la musique que nous écoutons, se cachent des auteurs, compositeurs et éditeurs qui œuvrent parfois dans l'ombre.

Grands Prix Sacem 2016 :

- Cassius
Grand Prix des musiques électroniques
- Catherine Cuny
Grand Prix Wagram de l'édition musicale
- Davide Esposito
Grand Prix de la chanson française (auteur – compositeur)
- Feu! Chatterton
Prix Francis Lemarque de la révélation
- Michel Follin
Grand Prix de l'auteur-réalisateur de l'audiovisuel
- IAM
Grand Prix des musiques urbaines
- Michel Jonasz
Prix Spécial de la Sacem
- Juliette
Grand Prix de la chanson française (créatrice-interprète)
- Il est où le bonheur*
Prix Rolf Marbot de la chanson de l'année
Auteur-compositeur : Christophe Maé
Auteur : Paul École – Éditeurs : Warner Chappell Music France, Martiprod Éditions, Derrière les planches DLP
- Lean on*
Grand Prix de l'oeuvre internationale de l'Année
Auteurs-compositeurs : Diplo, DJ Snake, JR Blender, Mo, Steve Guess
- Benoît Menut
Grand Prix de la musique symphonique (jeune compositeur)
- Jean Musy
Grand Prix de la musique pour l'image
- Thierry Pécou
Grand Prix de la musique symphonique (carrière)
- Gaspard Proust
Grand Prix de l'humour
- Titi Robin
Grand Prix des musiques du monde
- Selah Sue
Grand Prix du répertoire Sacem à l'export
- Archie Shepp
Grand Prix du jazz



Récompenses

pour les équipes de la Sacem

Les équipes de la Sacem se sont faites remarquer en 2016, avec une série de distinctions. En novembre, Cécile Rap-Veber, directrice des Licences et de l'International (photo), a été honorée d'un Trophée d'or dans la catégorie Direction du licensing, lors des Trophées du droit. Quelques semaines plus tard, Jean-Félix Choukroun figurait dans le Top 50 des directeurs de la relation client par le magazine

du même nom, pour la mise en œuvre d'une stratégie de services innovante à destination des clients de la Sacem. En janvier 2016, Véronique Sinclair, directrice des Systèmes d'information de la Sacem, avait, quant à elle, reçu le prix de DSI de l'année dans la catégorie Transformation digitale-PME à l'occasion d'une cérémonie organisée sous l'égide du magazine IT for business.



Cécile Rap-Veber, directrice des Licences et de l'International à la Sacem, entourée de son équipe, avec le trophée.

Idées

et débats

Idées : Sacem Université

Sacem Université participe à la défense et à la promotion du droit d'auteur, via des opérations de pédagogie et de formation. Parmi les projets réalisés en 2016 : des publications et documentaires sur le métier d'auteur de doublage et sur l'histoire du droit de reproduction mécanique, l'organisation de la deuxième édition du prix du droit d'auteur, des partenariats universitaires, la participation à un débat dans le cadre de la journée internationale de la propriété intellectuelle, l'organisation d'une grande conférence sur le streaming à la Sacem, la participation à une conférence sur la révolution numérique, à un colloque sur le droit d'auteur en Corée ou encore le soutien aux Rencontres Recherches et Création organisées dans le cadre du festival d'Avignon.

SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS
ET ÉDITEURS DE MUSIQUE



<https://societe.Sacem.fr/universite>



En novembre, Sacem Université a organisé une conférence sur le streaming : son écosystème, ses évolutions les plus récentes et les défis de la collecte et de la répartition des droits d'auteur. Ces questions ont été abordées lors de deux tables rondes réunissant des experts du secteur.

Éducation artistique : la Fabrique à Chansons

2 500 élèves ont participé à la deuxième édition de l'opération La Fabrique à Chansons, dans toute la France. Artistes en herbe, les enfants ont été initiés à chaque étape du processus de création musicale, en devenant eux-mêmes de véritables auteurs-compositeurs. Cette opération s'inscrit au cœur de l'engagement de la Sacem pour faire vivre l'éducation artistique et culturelle. Très engagée, la Sacem est partenaire des structures de référence et propose des programmes d'aide à la création et à la diffusion du répertoire dédié au jeune public.

Média : La Fabrique culturelle

Lancée par la Sacem en janvier 2016, la Fabrique Culturelle recense chaque jour le meilleur du web pour décrypter les coulisses de la création. Portrait de créateurs, découverte de leurs métiers, plongée au cœur des innovations du secteur culturel, coups de projecteur sur les expériences artistiques ou éducatives internationales, sur le potentiel économique des industries créatives françaises... La Fabrique culturelle assure une veille des informations à ne pas manquer et une production hebdomadaire d'articles originaux et exigeants dédiés aux amateurs de culture et à celles et ceux qui la créent.



Cartographie et études

551 festivals de musique symphonique

La Sacem, France Festivals, la Philharmonie de Paris et le Cepel (CNRS) ont réalisé une étude inédite sur les festivals classiques, lyriques et contemporains en France. Recensant 551 festivals, soit 42 en moyenne par région, cette étude illustre la vitalité des festivals, qui contribuent fortement à l'animation des territoires et à la valorisation de la création.



1 887 festivals de musiques actuelles

Pour la troisième année consécutive, le CNV, l'Irma et la Sacem ont élaboré un baromètre des festivals de musiques actuelles en France (pop, rock, jazz, chansons, électro, musiques du monde et traditionnelles...).

L'attractivité des festivals en France ne se dément pas malgré la réduction des aides publiques : 1 887 festivals de musiques actuelles ont été dénombrés, de toutes tailles et aux esthétiques variées, répartis sur l'ensemble du territoire dans 1 225 communes. À noter : 2 festivals sur 3 sont portés par des associations.



Musiques électroniques

Première étude du genre réalisée en France, le panorama des musiques électroniques dessine un portrait économique et culturel de la « french touch ». On y apprend notamment que l'électro pèse 416 millions d'euros, soit 17 % des musiques actuelles. Cette esthétique est portée par le live : les festivals, clubs et discothèques représentent 82 % du secteur.



Un monde en mutation



Du Vinyle à Internet

En 2016, la Société pour l'administration des droits de reproduction mécanique (SDRM) fête ses 80+1 ans. Depuis sa création, la SDRM défend les intérêts matériels et moraux des créateurs et éditeurs de musique dans le domaine du droit de reproduction mécanique des œuvres sur un support (CD, vidéo, etc.). Pour célébrer cet anniversaire, Sacem Université a publié un livre qui retrace son histoire, intimement liée à celle du droit de reproduction mécanique. Du limonaire aux plateformes de streaming en passant par le vinyle, il reprend toutes les grandes dates de la naissance de la prise de conscience de ce droit jusqu'à la révolution numérique que nous vivons actuellement.

Biens culturels en ligne : le transfert de valeur

Moteurs de recherche, réseaux sociaux, chaînes vidéo... Les plateformes Internet représentent 22 milliards d'euros et captent 80 % des revenus publicitaires. Leur attractivité serait-elle identique sans les biens culturels auxquels elles donnent accès ? Les représentants des sociétés d'auteurs européennes ont confié une étude au cabinet Roland Berger afin d'évaluer la contribution des biens culturels à la valeur économique de ces plateformes. Dévoilée en septembre 2016, à Paris, l'étude montre notamment que les biens culturels contribuent directement à 23 % du chiffre d'affaires de ces plateformes. L'étude a été prise en considération par la Commission européenne dans le cadre de la réforme globale du droit d'auteur, qui contient des propositions pour corriger le transfert de valeur dont profitent les nouveaux acteurs numériques au détriment des créateurs.

Mobilisations

Quotas radio : plus de 2 000 artistes mobilisés

Artistes auteurs-compositeurs-interprètes membres de la Sacem, mais aussi écrivains, cinéastes, peintres et personnalités du monde de la culture se sont mobilisés dans le cadre de la loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Tous ont fait savoir leur fort attachement aux quotas pour la diversité culturelle à la radio qui avaient fait l'objet de dérives et contournements par certaines radios et d'une remise en cause. Sans garantie de diffusion, pas de libre création. La Sacem, au nom de tous les artistes francophones, a apporté son soutien à la mobilisation et a salué le compromis équilibré voté par les parlementaires.



Élections : la musique pendant la campagne électorale

En vue de l'élection présidentielle de 2017, la filière musicale, réunie au sein de l'association Tous Pour La Musique, a engagé un grand débat national sur le rôle de la musique. Après quatre mois d'échanges animés et passionnés, l'association a présenté 13 mesures issues d'une réflexion collective. Ces propositions recouvrent trois grands domaines : l'éducation et l'apprentissage de la musique, l'exposition de la musique en France et à l'international et la compétitivité de la filière. Leur ambition commune : donner à la musique les moyens d'occuper une place dans les politiques publiques proportionnelle à celle qu'elle occupe dans la vie quotidienne des Français.



Internet : au nom du droit d'auteur et de la création

Fin juin, à l'initiative des producteurs de disques (Icpi), un millier d'artistes internationaux, dont David Guetta, Paul McCartney, Lady Gaga, Coldplay ou Sting, ont invité la Commission européenne à réviser le statut juridique des plateformes vidéo. Au début de l'été 2016, c'est le Gesac, Groupement européen des sociétés d'auteurs et de compositeurs, qui a adressé à son tour une lettre ouverte à la Commission européenne. Pedro Almodovar, Charles Aznavour, Andrea Bocelli, Daniel Buren, Ennio Morricone, Albert Uderzo... Tous réclament une meilleure prise en compte des droits d'auteur sur internet. Ils souhaitent que soit reconnue la valeur apportée par les biens culturels aux plateformes internet et que soit donc corrigé le préjudice lié au transfert de valeur. Cette lettre devenue pétition a rassemblé plus de 22 000 créateurs dont près de 6 000 français, début septembre. Grâce à cette mobilisation active des acteurs de la culture et à la fermeté du gouvernement français, le projet de directive publié le 14 septembre n'a pas porté une remise en cause générale et radicale du droit d'auteur. Il contient même des mesures intéressantes permettant de corriger le transfert de valeur.

90 ans de la Cisac

Au début du mois de juin 2016, la Cisac (Confédération des sociétés d'auteurs et de compositeurs) a fêté ses 90 ans. Pour marquer cet événement, une délégation de 100 artistes du monde entier a été reçue par le Premier ministre Manuel Valls à Matignon. Le 3 juin, plus de 250 représentants des sociétés d'auteurs se sont réunis pour l'Assemblée générale. La Cisac protège les droits de plus de 4 millions d'auteurs grâce à ses sociétés membres dans 120 pays.

Lutte contre le piratage

La Sacem continue son combat pour lutter contre les sites de piratage. Au terme d'une longue et minutieuse enquête, la gendarmerie a obtenu, cet automne, la fermeture du site français de téléchargement illégal Zone Téléchargement. Selon Alexa (Actionable analytics for the web) ce site dénombrait 11 000 visiteurs chaque jour et comptabilisait 4 millions de connexions chaque mois. Le préjudice a été estimé pour les ayants droit à 75 millions d'euros. La Sacem et l'Alpa (Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle) avaient porté plainte contre Zone Téléchargement, il y a déjà deux ans. WhatCD, un autre site pirate, a également été fermé en fin de l'année.

Services

Membres : une évolution majeure pour une répartition toujours plus précise

Dans sa démarche constante de modernisation de ses services et de transparence, la Sacem a mis en place l'individualisation de la répartition des droits pour les chaînes du câble, du satellite, de la TNT et de l'ADSL, soit 76 chaînes de télévision différentes.

Clients : Sacem Pro

« Et si vous étiez mieux accompagnés ? » En créant un nouveau programme entièrement dédié à ses clients, la Sacem apporte des services, propose des avantages, des guides et conseils pratiques pour toutes celles et ceux qui diffusent et utilisent de la musique dans le cadre de leur activité professionnelle ou publique.

sacem
pro



Sommet de la Francophonie

À l'occasion du sommet de la Francophonie, une délégation d'artistes accompagnés de Jean-Noël Tronc a rencontré le Président de la République française et le Président du Sénégal. La réunion a permis d'insister sur la mise en place de cadres réglementaires adaptés dans les pays en développement où les États ne sont pas toujours en mesure d'assurer des financements publics significatifs et où le pillage et l'accaparement des œuvres sont particulièrement marqués. La Sacem a réitéré ses préoccupations concernant l'application de la Convention de l'Unesco sur la promotion et la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique.

De gauche à droite : Passi, Jean-Noël Tronc, Angèle Diabang, Jacob Desvarieux, Marie-Christine Saragosse, Wally Badarou.



Le crowdfunding en soutien à la création

En 2016, la Sacem a lancé le premier programme de financement participatif de son histoire, parrainé par le violoniste Renaud Capuçon. Alors que les ressources financières sont de plus en plus incertaines pour l'ensemble des répertoires et notamment pour la création contemporaine, ce programme intitulé « Mise en Oeuvre(s) » a été créé avec la plateforme ProArti pour encourager les artistes-interprètes à passer commande à des compositeurs.

Hommages

Tout au long de l'année, la Sacem accueille des artistes et rend des hommages à ses membres illustres à l'occasion de soirées-concerts et de projections spéciales.

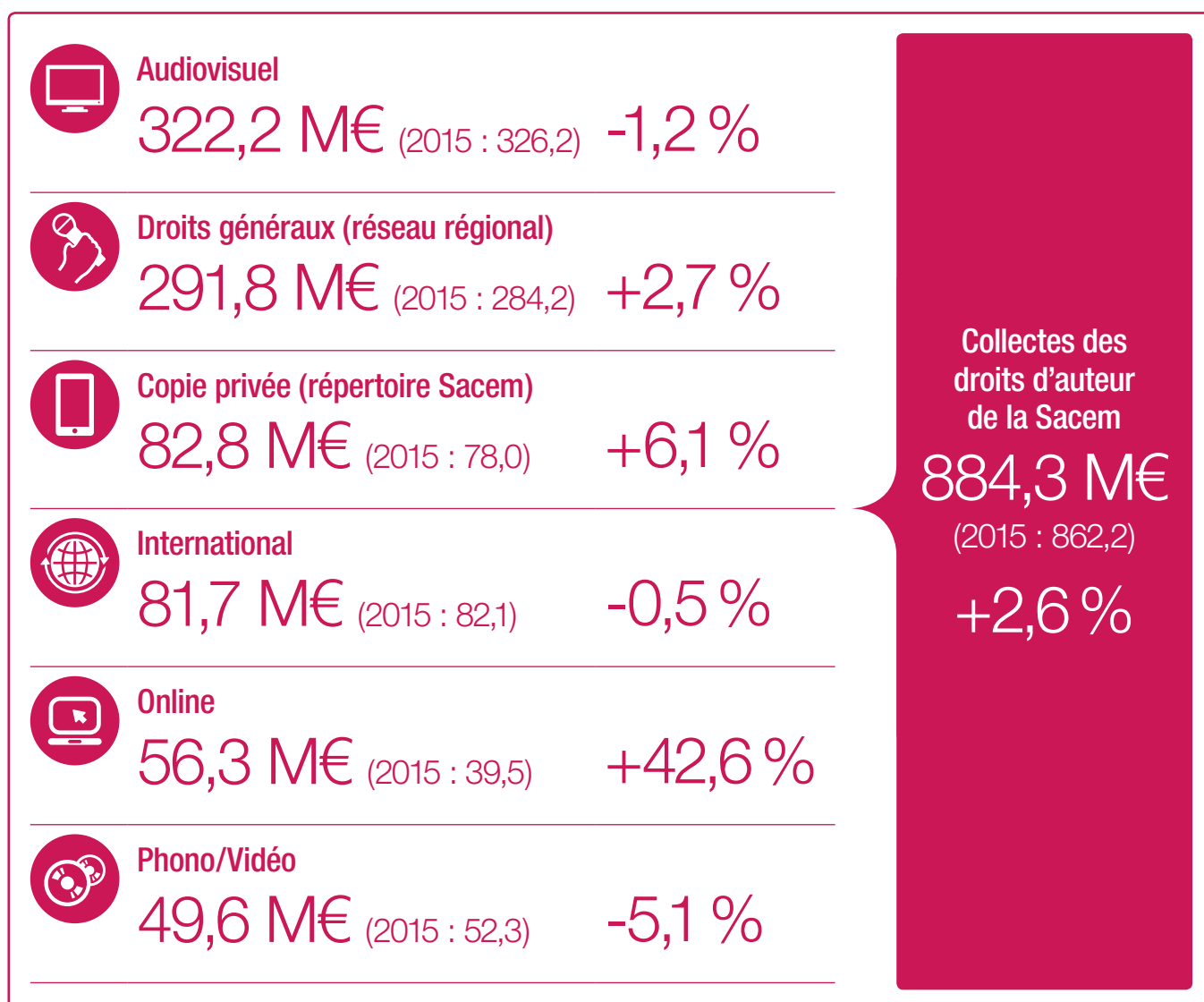
Le 21 novembre, à la Sacem, Al Jarreau recevait une médaille des mains du compositeur Michel Legrand. Une belle soirée hommage honorant le talent et la carrière de ce jazzman mythique, qui allait nous quitter quelques mois plus tard...



Al Jarreau

COLLECTES

Pleinement engagés à accroître la valeur des droits d'auteur pour nos membres, nous nous appuyons sur un réseau régional solide et performant, des systèmes informatiques innovants et des développements technologiques constants. En 2016, les revenus collectés s'élèvent à 884,3 millions d'euros.



UTILISATION DE NOS RESSOURCES

Nous œuvrons sans relâche pour optimiser la répartition des droits d'auteur et investir massivement dans le soutien à la création, l'accompagnement des créateurs et à la valorisation de leurs œuvres.

Répartition des droits d'auteur par la Sacem

769,1 M€

(2015 : 733,6)

+4,8 %

M€	2016	2015
Membres de la Sacem	562,0	538,1
Autres organismes de gestion collective	128,5	121,2
Œuvres sociales et culturelles	49,4	48,9
Aides culturelles (25 % Copie Privée)	29,3	25,4
Sous-total	769,1	733,6
Autres organismes de gestion collective et mandats	438,0	451,5
Total répartition dont mandats	1 207,1	1 185,0

La Sacem est l'un des organismes qui maximise au mieux les droits répartis aux ayants droit, et tout particulièrement à ses membres. Nous consacrons toute notre énergie pour garantir aux créateurs et aux éditeurs le meilleur retour possible sur leurs œuvres.

Répartition des mandats

438,0 M€

(2015 : 451,5)

-3,0 %

Variation des droits en attente au bilan

+1,0 M€

	2016	2015
Variation des réserves du compte de gestion Sacem	3,1	-2,7
Variation des comptes d'attente Sacem	-30,4	-6,3
Sous-total : variation des droits en attente au bilan de la Sacem	-27,3	-9,0
Variation des autres comptes d'attente et réserves	28,3	-6,8
Total : variation des droits en attente au bilan	1,0	-15,8

Charges nettes

162,9 M€

(2015 : 150,0)

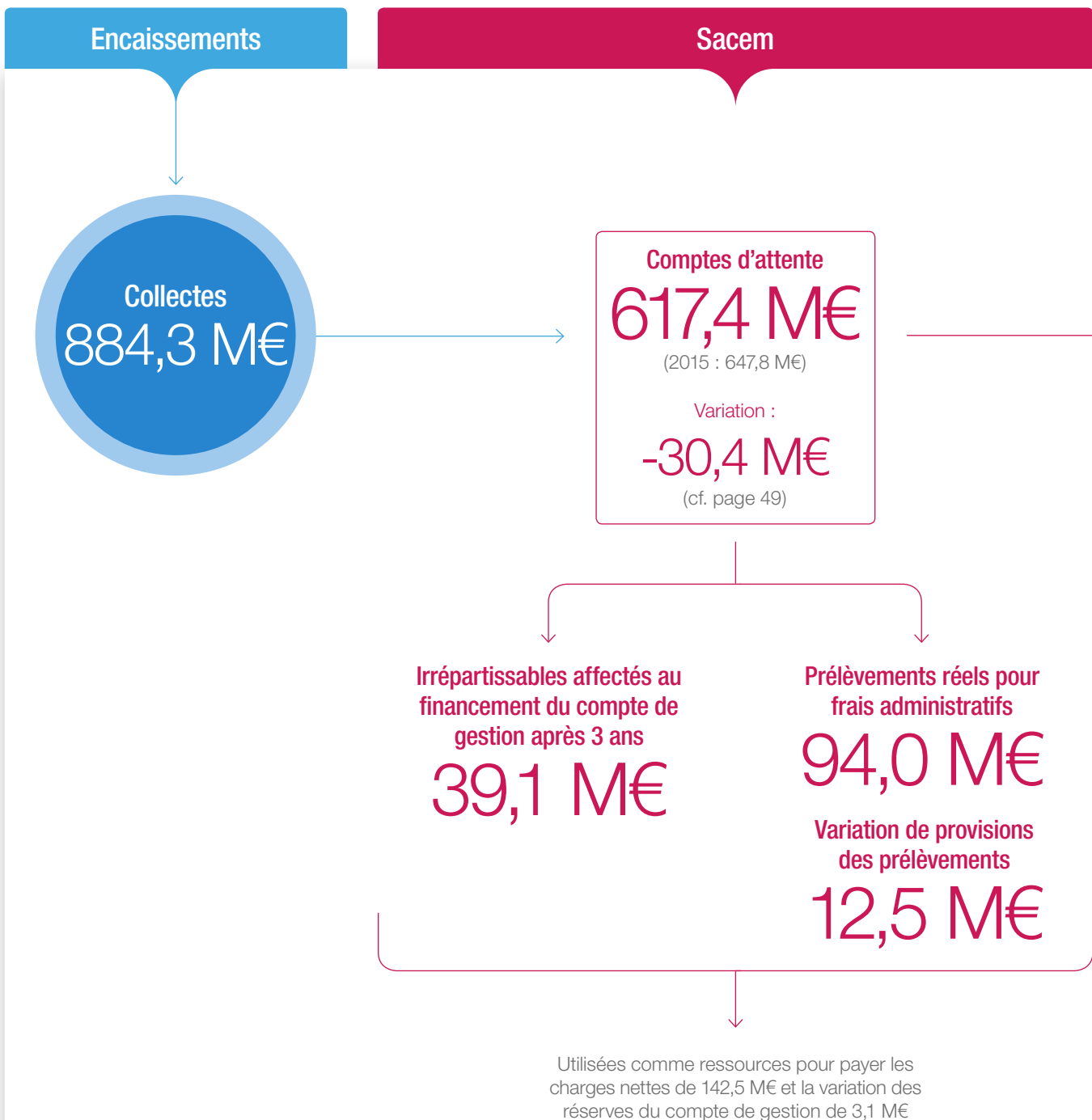
+8,6 %

M€	2016	2015
Charges de personnel	135,2	134,6
Autres charges opérationnelles	47,1	48,4
Dotations nettes aux amortissements et provisions	17,5	13,5
Autres produits	-36,9	-46,5
Total des charges nettes	162,9	150,0

La majeure partie de nos charges concerne le personnel et les coûts liés à nos investissements dans nos systèmes d'information. La Sacem dispose de collaborateurs expérimentés dans son secteur d'activité, qui peuvent s'appuyer sur des processus de pointe et des technologies innovantes.

La baisse des « autres produits » résulte de cessions immobilières exceptionnelles en 2015 (cf. page 48).

DÉTAILS DU MODÈLE ÉCONOMIQUE



Décaissements

Répartition
690,5 M€
Pour les ayants droit

Œuvres sociales
et culturelles
49,4 M€

Aides culturelles
25 % Copie Privée
29,3 M€

Le graphique ci-contre montre l'équilibre général de la cascade de droits, du flux entrant (collectes) aux flux sortants (affectations en faveur des ayants droit, œuvres sociales et culturelles, aides culturelles 25 % copie privée) avec l'étape intermédiaire des comptes d'attente (droits en instance de traitement).

Le traitement des droits d'auteur dans les systèmes d'information de la répartition génère des comptes d'attente dans les états financiers au moment du rapprochement des programmes de diffusion avec les œuvres documentées. En effet, **lorsqu'une ligne du programme de diffusion ne peut pas être mise en concordance avec une œuvre enregistrée au sein de notre documentation des œuvres, les systèmes informatiques génèrent des comptes d'attente pour conserver les sommes dues pour ces lignes.**

Les calculs sont ré-effectués chaque trimestre, pendant trois ans, pour payer les ayants droit de ces sommes non réparties, dès que l'œuvre est identifiée ou si elle a fait l'objet d'un dépôt plus récent. Au bout de trois ans, les montants restants dans les comptes d'attente sont utilisés comme ressources pour financer les charges nettes, en conformité avec les statuts de la Sacem. Ces montants dits irrépartissables n'incluent pas les

irrépartissables générés par la copie privée conformément au Code de la Propriété Intellectuelle français. En effet, ces derniers sont affectés comme ressources aux aides culturelles 25 % Copie Privée.

En sus de ces montants dits irrépartissables, les charges nettes sont également financées par **les prélèvements pour frais administratifs.** Ces déductions sont calculées par application d'un taux aux montants mis en répartition. Dans le cas des droits généraux par exemple, la grille des taux présente quatre taux différents reflétant les coûts réels de la collecte et de la répartition. Le taux utilisé pour les contrats de producteurs de disques de BIEM/IFPI reflète les accords de Cannes signés par de nombreux OGC européens. Ces taux peuvent être actualisés lorsque cela est nécessaire par décision du Conseil d'administration dans le cadre de sa mission de vérification du respect des Statuts de la Sacem, dont notamment la règle sur les réserves du compte de gestion (qui ne peuvent excéder +/-5 % des charges brutes de l'année) liée à sa nature de société à but non lucratif.

L'UNE DES PLUS GRANDES SOCIÉTÉS DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS D'AUTEUR AU MONDE

Nos activités

Créée en 1851, la Sacem est une société civile à but non lucratif gérée par ses membres, les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Son rôle est de négocier, collecter et répartir avec précision les droits d'auteur à ses membres, lorsque leurs œuvres sont diffusées publiquement (médiats audiovisuels, concerts, festivals, services Internet, cinémas, discothèques, magasins...) ou reproduites (fichiers numériques, CD, DVD, jeux vidéo...). Elle assure également la collecte et la répartition des droits d'auteur pour les membres d'autres sociétés d'auteurs, françaises ou étrangères, qui lui ont confié un mandat pour les représenter.

Soutenir, protéger et défendre

La Sacem accompagne les créateurs et les éditeurs, protège leur répertoire et défend leurs intérêts en France et à l'international. Elle s'engage activement au sein de différentes organisations de créateurs et du droit d'auteur parmi lesquelles la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (Cisac), le Bureau international de l'édition mécanique (Biem), le Groupement européen des sociétés d'auteurs et compositeurs (Gesac), et au sein d'organismes d'intérêt général de la filière professionnelle française.

La Sacem s'attache à offrir des services performants et des dispositifs d'entraide à ses membres. Elle joue également un rôle crucial pour la vitalité de la création musicale. Depuis plus de cinquante ans, elle déploie une politique de soutien à la création dans sa diversité en accompagnant les carrières artistiques, le renouvellement des répertoires, la diffusion des œuvres et en facilitant l'insertion des jeunes professionnels. Cette action culturelle a pris une nouvelle dimension depuis 1985, avec la création du dispositif de rémunération pour copie privée. Ainsi, en 2016, la Sacem a soutenu 1 995 projets dans tous les genres.

Notre Gouvernance

Fondée, possédée et gérée par ses membres (auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, auteurs de doublage et de sous-titrage, poètes, humoristes et auteurs-réalisateurs), la Sacem fonctionne comme une coopérative. Élu par l'Assemblée générale, le Conseil d'administration est constitué de six auteurs, six compositeurs et six éditeurs de musique (un tiers renouvelable chaque année en juin), ainsi que de deux auteurs-réalisateurs dont un suppléant. Le Conseil d'administration prend toutes les décisions essentielles à la vie de la Sacem. Il nomme le Directeur général-Gérant qui gère la société et est chargé de mettre en œuvre les politiques définies par le Conseil d'administration.

Une nouvelle gouvernance et toujours plus de transparence

La transparence et l'éthique font partie de l'ADN de la Sacem. C'est la raison pour laquelle, notre société a mis un point d'honneur à adapter rapidement ses Statuts et sa gouvernance aux réglementations européennes.

Moins de trois mois après l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 22 décembre 2016, de transposition de la directive gestion collective, la Sacem a entrepris une réforme sans précédent de ses Statuts. Elle est ainsi le premier organisme de gestion collective en France à s'être mis en conformité en procédant à la transposition des dispositions européennes. Le 1^{er} mars 2017, à l'issue d'une Assemblée générale extraordinaire qui a réuni près de 350 membres votants, 88 articles ont ainsi été modifiés.

La réforme en quatre points :

1. un rôle accru des auteurs, compositeurs et éditeurs dans le processus décisionnel, avec un véritable renforcement des pouvoirs de l'Assemblée générale ;
2. la création d'un Conseil de surveillance, composé de sociétaires de la Sacem, qui contrôlera les activités du Conseil d'administration et du Directeur général-Gérant ;
3. la création d'un Comité d'éthique, présidé par une personnalité externe, qui aura pour mission de prévenir et de gérer les conflits d'intérêts ;
4. un renforcement des mesures destinées à assurer plus de transparence et une meilleure information des membres de la Sacem.



« Gojira est l'un des groupes de métal les plus connus au monde. Nous nous produisons dans de nombreux festivals et nous avons besoin du soutien d'une société internationale telle que la Sacem. »

Gojira
Compositeurs/interprètes

Conseil d'administration pour 2017-2018

De gauche à droite, 1^{er} rang :
Alain Chamfort / Jean-Marie Moreau /
Nicolas Galibert / Thierry Perrier /
Patrick Lemaitre / Frédéric Zeitoun

(Caroline Molko - Jean Fauque,
absents sur la photo)

De gauche à droite, 2^e rang :
Serge Perathoner / Jean-Philippe Allard /
Rémy Grumbach / Wally Badarou /
Christine Lidon / Jean-Claude Petit /
Elisabeth Anaïs / Yves Duteil /
Jean-Marie Salhani / Dominique Pankratoff /
Bruno Lion / Gilles Amado



Une gouvernance forte

La Sacem fonctionne selon de hauts niveaux d'éthique et de transparence.



1^{er}

La Sacem est le premier organisme de gestion collective français à avoir adapté ses Statuts à la directive européenne sur la gestion collective.

119

créateurs et éditeurs représentent les 161 170 membres de la Sacem, dans les différentes instances et commissions.

L'expérience d'une société historique

Créée en 1851, la Sacem est une société à but non lucratif gérée par ses membres, principalement les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique.

Contrôle

Très peu d'entreprises privées font l'objet d'un contrôle aussi strict et régulier. Ce contrôle des activités de la Sacem est une garantie de son efficacité, comme de sa transparence.

La Sacem est soumise à dix niveaux de surveillance différents et indépendants les uns des autres :

Contrôles externes :

- le Commissaire aux comptes
- la Commission permanente de contrôle des organismes de gestion collective, hébergée à la Cour des Comptes et présidée par un magistrat de la Cour
- le ministère de la Culture (validation des modifications statutaires)
- la base de données unique et publique des aides culturelles versées avec les sommes issues de la rémunération pour copie privée

Contrôles internes :

- le Conseil d'administration
- le Conseil de surveillance
- le Comité d'éthique
- le rapport de transparence
- la direction de l'audit et du contrôle interne
- les Commissions composées de membres de la Sacem

Nos membres

La Sacem compte 161 170 membres – 157 270 en 2015 – en France et dans le monde, dont 155 260 créateurs et 5 910 éditeurs. Ses membres sont à la fois des auteurs, compositeurs, éditeurs de musique, auteurs-réalisateurs, poètes, auteurs de doublage et sous-titrage, auteurs de textes d'humour... Signe de son attractivité, ce sont 4 206 nouveaux membres qui ont rejoint la Sacem en 2016. Avec 19 650 membres étrangers issus de 166 nationalités différentes, la Sacem est la plus internationale des sociétés d'auteurs dans le monde.

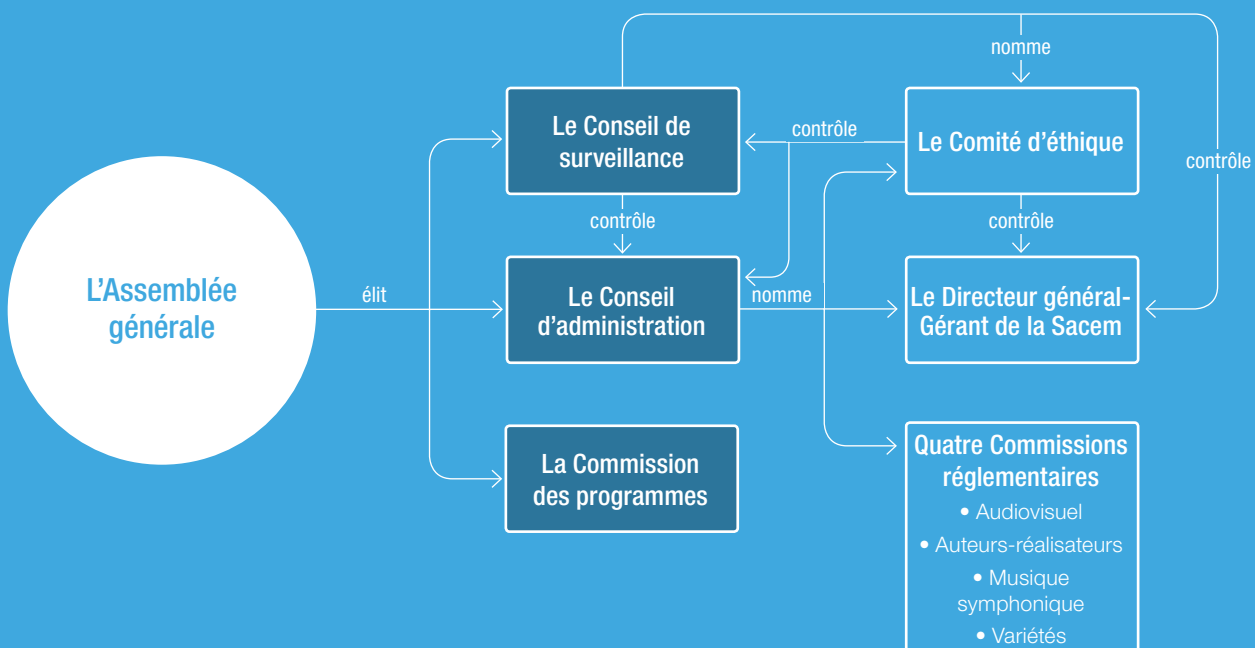
Services en ligne

Plus de 76 400 membres de la Sacem ont créé leur espace personnel sur sacem.fr et y utilisent les différents services en ligne. Ce chiffre a plus que doublé en quatre ans.

Les membres de la Sacem bénéficient de services en ligne toujours plus nombreux.

- Dépôt des œuvres en ligne : plus de 7 000 chaque mois (+ 61 % en 2 ans)
- Déclaration des programmes-types (œuvres interprétées en concert) : 72 % des programmes sont désormais déclarés en ligne
- Consultation des données de diffusion des œuvres avec le contexte dans lequel elles ont été exploitées : 15 000 connexions par mois
- Consultation du relevé de compte avec l'affichage du montant net disponible après prélèvements (mise à jour quotidienne)
- « Historique de mes répartitions » avec une visualisation graphique de l'évolution des droits sur plusieurs années

Organisation de la gouvernance de la Sacem



- « Synthèse de mes répartitions » (vision globale et dynamique des droits)
- « Mes répartitions détaillées » (vision œuvre par œuvre des droits avec un niveau de détail inédit)
- « Mes listes d'œuvres » pour interroger les droits d'une liste spécifique d'œuvre
- Possibilité de revendiquer des œuvres non identifiées lors du traitement de la répartition
- Accès à Sacem PLUS : un service d'offres et d'avantages exclusifs pour tous les membres

Depuis 2016 :

- Déclarations en ligne des séances au cours desquelles l'artiste va se produire en spécifiant le programme des œuvres interprétées : + de 1 600 séances enregistrées sur les trois premiers mois
- Pour les auteurs de doublage et sous-titrage : accès aux œuvres audiovisuelles dans lesquelles sont incluses leurs adaptations

« Les Caraïbes représentent l'une des régions les plus créatives au monde. Grâce à sa dimension internationale, la Sacem semble toujours proche de nous. Il est important pour les artistes d'ici de pouvoir compter sur la Sacem pour défendre leurs droits, préserver leur identité et soutenir leurs projets artistiques. »

Kassav
Auteurs/Compositeurs/Interprètes

76 400

membres ont créé leur espace personnel sur sacem.fr

4 206

nouveaux membres ont rejoint la Sacem en 2016. Parmi eux, 490 créateurs étrangers de 78 nationalités différentes.

118 millions

d'œuvres représentées par la Sacem dans le monde entier



« En tant que réalisateurs, nous avons notamment travaillé avec Pharrell Williams. Nos images sont reproduites sur les réseaux sociaux, les plateformes en ligne et, globalement, sur les médias du monde entier. Grâce à un suivi systématique et une technologie efficace, la Sacem nous permet de recevoir nos droits d'auteur. »

We are from LA
(Clément Durou et Pierre Dupaquier)
Auteurs-réalisateurs



Des clients d'une grande diversité

Des coiffeurs aux plateformes de streaming en passant par les médias audiovisuels et les boîtes de nuit, nous avons conclu plus de 719 000 contrats en 2016 avec près de 500 000 clients.

56 000

comptes client créés sur sacem.fr. C'est deux fois plus qu'en 2015, année du lancement du portail dédié aux clients.

Collectes

International

La Sacem collecte les droits pour ses membres dans 95 pays à travers le monde en s'appuyant sur 163 accords signés avec 115 sociétés étrangères. Par ailleurs, dans certains États comme le Luxembourg, le Liban ou Monaco, la Sacem contracte directement ou via sa structure locale, avec les diffuseurs de musique, dont elle collecte les droits avant de les répartir à ses membres. Dans les pays où la Sacem a signé des accords, ce sont les sociétés d'auteurs locales qui établissent les contrats et collectent les droits. Elles les transfèrent à la Sacem pour son répertoire et celle-ci les répartit ensuite à ses membres. Il s'agit souvent d'accords de réciprocité, les deux sociétés de droit d'auteur étant responsables des droits de l'autre sur son territoire. Dans le cas du online multi-territoire, chaque organisme de gestion collective collecte uniquement les droits liés à son propre répertoire.

Nos clients

Médias audiovisuels, plateformes de streaming, salles de concerts, festivals, cafés, restaurants, gares, salles de

cinéma, la Sacem compte près de 500 000 clients d'une grande diversité, représentant plus de 719 000 contrats établis par la Sacem avec eux. Tous ont accès librement et légalement aux 118 millions d'œuvres de tous les genres qui constituent le répertoire mondial défendu par la Sacem. En payant les droits d'auteur, les clients-utilisateurs de musique font vivre la création et participent à sa vitalité.

Sacem Pro : l'offre de services clients

En avril 2016, la Sacem a lancé avec succès Sacem Pro, une offre de services à destination des clients de la Sacem, qui propose :

- **Des conseils** : trois guides sont en ligne et ont été édités afin d'accompagner les clients dans leur utilisation du répertoire. Centrés sur la musique, ils ont vocation à conseiller les clients non professionnels pour organiser un événement en musique, un concert ou sonoriser un commerce.

- **Des réductions** : plus de 40 partenaires proposent aux clients des services promotionnels pour sonoriser leur commerce, louer ou acheter du matériel, insonoriser un établissement, trouver des musiciens ou des techniciens, promouvoir leur événement, mettre en place une billetterie...

Licences

Les médias audiovisuels demeurent la première source de revenus pour la Sacem. Les collectes en provenance des chaînes de télévision et de radio affichent une hausse sensible, grâce à des régularisations dans le secteur de la télévision de rattrapage. Ces résultats ne reflètent cependant pas la réalité du marché publicitaire qui décline en termes de revenus nets. Les collectes issues du online ont quant à elles augmenté de 42,6 %, une belle envolée directement liée à l'essor continu du streaming. Aujourd'hui, les revenus en provenance du online dépassent ainsi ceux des supports physiques (CD, DVD...). En 2016, la vitalité de la production française s'est confirmée : sur les 20 meilleures ventes d'albums en France, 18 ont été réalisées par des artistes français produits localement. Dans le même temps, le vinyle continue sa progression et représente 4 % des ventes. Plus de 90 % des collectes sur le online proviennent des plateformes multiterritoriales (Spotify, Apple music, YouTube...). Le succès de ces plateformes, la croissance très soutenue de notre activité à l'international, les nouveaux contrats signés avec des applications mobiles mondiales et le travail effectué par nos équipes en back office pour traiter rapidement les relevés de diffusion des clients sont autant d'exemples qui démontrent la capacité de la Sacem à maintenir sa position de leader dans un environnement numérique concurrentiel et en perpétuelle évolution.

La Sacem est reconnue pour son expertise, comme le démontre la gestion des droits des éditeurs UMPI et Wixen. En 2016, la société canadienne Socan a choisi de confier la gestion de son répertoire en Europe, à la Sacem. Notre société est devenue la seule société européenne représentant, dans le cadre d'une licence paneuropéenne, les droits numériques d'un organisme nord-américain de gestion des droits musicaux.

La coopération avec d'autres organismes de gestion collective est renforcée au sein d'Armonia, premier guichet de licences paneuropéennes, qui a nommé sa première directrice générale en 2016. Armonia a également accueilli son neuvième membre, la société autrichienne AKM.

Notre réseau régional

Le réseau régional de la Sacem est l'un de ses atouts les plus précieux. Il est la garantie d'une collecte optimale et de relations de proximité avec les clients et les sociétaires présents en région. Partout en France, en métropole comme en Outre-mer, la Sacem dispose d'équipes sur le terrain au sein de six directions régionales et soixante-dix délégations locales qui lui permettent d'assurer au mieux ses missions.

Cette présence au plus près de celles et ceux qui diffusent la musique et font vivre la création au quotidien, permet également à la Sacem d'être attentive aux évolutions des usages et des réalités économiques auxquelles peuvent être confrontés les créateurs et éditeurs de musique. Elle est ainsi en capacité de les anticiper et de s'y adapter.

2016 a été une année de transition et de consolidation en termes de transformation numérique du réseau régional, avec la création de 56 000 comptes clients sur le portail sacem.fr, deux fois plus qu'en 2015, année de lancement des services en ligne aux clients. Sur le terrain, les chargés de clientèle sont tous équipés de terminaux mobiles (smartphone et tablette)

permettant de mieux géolocaliser les prospects, optimiser les feuilles de route, faire signer les contrats de manière électronique et mieux communiquer auprès des clients et prospects grâce à des présentations embarquées.

Copie privée

Depuis son adoption en France en 1985 grâce à la loi Lang, la rémunération pour copie privée permet de compenser le préjudice subi par les créateurs en raison de l'exception légale qui autorise la copie privée de leurs œuvres. Les trois-quarts des sommes collectées sont ainsi redistribuées aux auteurs, artistes-interprètes et producteurs tandis que les 25 % restants sont affectés au soutien à la création, au spectacle vivant et à la formation professionnelle.

La copie privée a subi les attaques de certains importateurs d'équipements œuvrant au démantèlement de ce système en France et dans le reste de l'Europe. La Sacem reste mobilisée, avec d'autres sociétés d'auteurs, pour que ce dispositif vertueux puisse être préservé dans les 24 pays de l'Union européenne où il a été adopté.

En France, en 2016, la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine a contribué à consolider le système de la Copie privée, en particulier en assujettissant les nPVRs (Network Personal Video Recorder) à la redevance dans certaines conditions bien définies.

La rémunération pour copie privée est vitale à la diversité culturelle et au dynamisme artistique de notre pays.



95

pays où la Sacem collecte des droits d'auteur pour ses membres via 163 accords signés avec 115 sociétés étrangères.

Top 20 : Les succès français à l'étranger en 2016*

N°	Titres	Auteurs/Compositeurs	Éditeurs	Interprètes
1	Prayer in C	B. Cotto / N. Hadida / P. Guimard	Choke Industry / Warner Chappell Music France	Lilly Wood & The Prick feat. Robin Schulz remix
2	Lean On	S. Guess / P. Meckseper / W. Grigahcine / P. T. Wesley / K. Oersted	12Th And Spring Garden / DJ Snake Music Llc / Bmg Gold Songs / Get Familiar Music Llc / Guess Publishing Llc / I Like Turtles Music / Songs Of Smp / Reservoir Reverb Music Ltd	Major Lazer + DJ Snake feat MØ
3	Jubel	E. Catry / C. Steinmyller	Klingande Music / Sony Atv Music Publishing France	Klingande
4	Comme d'habitude	C. François / J. Revaux / G. Thibaut / P. Anka	Nouv Barclay / Jeune Musique Éditions	Claude François / Frank Sinatra / Paul Anka
5	Papaoutai	Stromae / L. Mandjeku / A. Ottignon	Mosaert	Stromae
6	Les feuilles mortes	J. Kosma / J. Prévert / J. Enoch	Enoch Cie	Yves Montand
7	La vie en rose	E. Piaf / Louiguy	Éditions Beuscher	Édith Piaf
8	Romeo et Juliette opus 64	S. Prokofieff	Le Chant du Monde	
9	Aquarela do Brasil	A. Barroso	Vitale Irmaos Sa Industria E Comercio / Peermusic France	
10	Danza Kuduro	F. Barkati / P. De Oliveira / F. Toigo / Big Ali / W. Landron	Hella Publishing / Together Publishing Ltd / Crown P Music Publishing / Emi Music Publishing France / Because Éditions	Don Omar feat. Lucenzo

* Classement export 2016 pour des exploitations en 2015

Top 20 : Les succès français à l'étranger en 2016*

N°	Titres	Auteurs/Compositeurs	Éditeurs	Interprètes
11	Mr Saxobeat	V. Prodan / A. Nemirschi	Play On 911	Alexandra Stan
12	Run Boy Run	A. Willaume / Woodkid	Karakoid / Seize Zero Trois / Sony Atv Music Publishing France	Woodkid
13	Happy	D. Martin / S. Richard / P. Forestier / T. Le Vexier / G. Jaulin	On And On / M. Derek	C2C feat. Derek Martin
14	Y M C A	H. Belolo / J. Morali / V. Willis	Black Scorpio	Village People
15	Tableaux d'une exposition	M. Moussorgski / M. Ravel	Hawkes And Son (London) Ltd	
16	Pierre et le Loup	S. Prokofieff	Le Chant du Monde	
17	Tous les mêmes	Stromae	Mosaert	Stromae
18	Fade out lines	C. Leroux / W.C. John / K. Phoebe	Universal Music Publishing / C. Le Roux	The Avenor / Phoebe Killdeer
19	Formidable	Stromae / L. Capouillez	Mosaert	Stromae
20	I Gotta Feeling	D. Guetta / F. Riesterer / Will I Am / S. Ferguson / J. Gomez / A. Pineda	What A Publishing Limited / Rister Editions / Will I Am Music Inc / Cherry River Music Co / Headphone Junkie Publishing Llc / Tab Magnetic Publishing / Jeepney Music Inc / Bmg Rights Management / Emi Music Publishing France	Black Eyed Peas

* Classement export 2016 pour des exploitations en 2015

Top 20 : Les principaux succès en France en 2016*

N°	Titres	Auteurs/Compositeurs	Éditeurs	Interprètes
1	Prayer in C	B. Cotto / N. Hadida / P. Guimard	Choke Industry / Warner Chappell Music France	Lilly Wood & The Prick feat. Robin Schulz remix
2	Lean on	S. Guess / P. Meckseper / W. Grigahcine / P. T. Wesley / K. Oersted	12Th And Spring Garden / Dj Snake Music Llc / Bmg Gold Songs / Get Familiar Music Llc / Guess Publishing Llc / I Like Turtles Music / Songs Of Smp / Reservoir Reverb Music Ltd	Major Lazer Dj Snake feat MØ
3	Cheerleader	D. Clifton / D. Lowell / M. Bradford / O. Pasley / R. Dillon	Ultra Tunes / Ultra Music Publishing Europe Ag	OMI
4	Avenir	A. Peichert / Q. Capron / T. Salvati	Universal Music Publishing / Canal Music Publishing Bv / Dakтари Editions	Louane
5	Uptown Funk	J.N. Bhasker / P.M. Il Lawrence / B. Mars / M. Ronson	Way Above Music / Sony Atv Songs Llc / Zzr Music Llc / Mars Force Music / Bmg Gold Songs / Thou Art The Hunger / Songs Of Zelig	Mark Ronson feat. Bruno Mars
6	Christine	H. Letissier	Because Editions / First Match	Christine and the Queens
7	Le Chant des Sirènes	Barcella / F. Delavega / J. Frerot	Universal Music Publishing / Canal Music Publishing Bv / La Finca / Casa Del Arbol / Charabia	Fréro Delavega
8	Homeless	N. Woodford / K. Marina / M. Wollo	Chrysalis Music Ltd / TGIT Publishing	Marina Kaye
9	Andalouse	C. Dessart / N. Khaled / R. Mir	C. Dessart / R. Mir / Universal Music Publishing	Kendji Girac
10	Take Me To Church	Hozier	The Evolving Music Co Ltd	Hozier

* Classement réalisé à partir de droits d'auteur répartis en 2016

Top 20 : Les principaux succès en France en 2016*

N°	Titres	Auteurs/Compositeurs	Éditeurs	Interprètes
11	Dangerous	G. Evigan Jason / D. Guetta / R. Lindy / S. Martin / G. Tuinfort	Artist Publishing Group West / Bad Robot / Bmg Platinum Songs Us / Hey Kiddo Music / Sam Martin Music Publishing / What A Publishing Limited	David Guetta feat. Sam Martin
12	Est-ce que tu m'aimes	A. Diaoune / K. Fall / Maitre Gims / R. Rebillaud	Gohan Music / Wati B Editions	Maitre Gims
13	Open Season	J. Salvat	Sony Atv Music Publishing Limited	Josef Salvat
14	Conmigo	C. Dessart / N. Khaled / R. Mir / Kendji Girac	C. Dessart / R. Mir / Universal Music Publishing / Canal Music Publishing Bv	Kendji Girac
15	I'm not the only one	J. Napier / S. Smith	Naughty Words Limited / Salli Isaak Music Publishing Limited / Stellar Songs Limited	Sam Smith
16	Doucement	A. Kalala / C. Lokamba / C. Kayombo Tambwe / T. Hamiche	Space Party	Makassy
17	Saint Claude	H. Letissier	Because Editions / First Match	Christine and the Queens
18	Sugar	J. Coleman / L. Gottwald / J. Hindlin / A.N. Levine / M.R. Posner / H. Walter	Cirkut Breaker Llc / Each Note Counts / Kasz Money Publishing / Kobalt Music Services America Inc / North Greenway Productions / Prescription Songs / Songs Of Universal Inc / Sony Atv Tunes Llc / Sudgee 2 Music	Maroon 5
19	I've had the time of my life	F. Previte / J. De Nicola / D.J. Markowitz	Calspen Music / Knockout Music Company / Marcu Music Company Inc / R U Cyrius Publishing / Sony Atv Tunes Llc	Bill Medley Feat Jennifer Warnes / Dirty Dancing Musical Cast
20	Laissez passer	R. Rebillaud / Maître Gims / B. Vincent	Gohan Music / Wati B Editions	Maitre Gims

* Classement réalisé à partir de droits d'auteur répartis en 2016

Un répertoire varié

Audiovisuel

- Musique pour l'image (film, télévision, série, animation, publicité...)
- Illustration sonore d'émissions
- Documentaires musicaux
- Clips vidéo



Archie Shepp
Auteur/compositeur/interprète

Textes

- Poèmes
- Humour
- Doublage
- Sous-titrage
- Sketches
- Textes de présentation

IAM Auteurs/compositeurs/ interprètes



Musique

- Électro
- Musique symphonique
- Jazz
- Chanson
- Rap
- Reggae
- RnB
- Musique traditionnelle
- Musiques du monde
- Zouk
- Instrumentale
- Techno



Juliette
Auteure/compositrice/interprète

Répertoire

Nous représentons 118 millions d'œuvres de tous les genres, dans le monde. Ce répertoire s'enrichit un peu plus chaque jour : en 2016, plus d'1,8 million d'œuvres nouvelles ont été déposées, dont 204 944 par des membres de la Sacem.

Mandats

Nous collectons également les droits d'auteur pour :

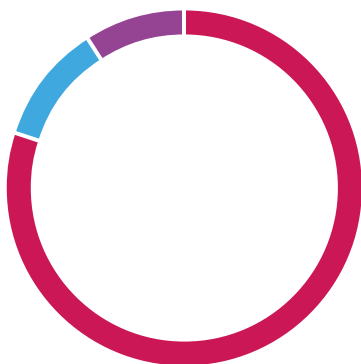
- les artistes-interprètes et producteurs de musique, de l'audiovisuel, des arts visuels et de l'écrit via Copie France (copie privée).
- les artistes-interprètes (membres des sociétés Adami et Spedidam) et les producteurs de disques (SCPP et SPPF) pour la diffusion de leurs œuvres dans les lieux publics tels que les magasins et les discothèques.

- les auteurs des arts du spectacle vivant, de l'audiovisuel (membres de la SACD), du multimédia (membres de la Scam) et des arts graphiques et plastiques (membres de l'ADAGP) pour l'exploitation de leurs œuvres dans l'audiovisuel ou le multimédia.
- les éditeurs de musique internationaux (Universal Music Publishing, Wixen Music Publishing, Inc. et Sharandall Music) pour la diffusion numérique de leur répertoire mondial.
- les supports physiques (CD, DVD, BR) distribués par les filiales d'European Universal Music.
- les créateurs canadiens en Europe : depuis 2016, la Sacem représente les intérêts d'une société nord-américaine de gestion des droits d'auteur pour le traitement et la délivrance de licences en Europe.

Répartition

80 % des droits d'auteur sont répartis œuvre par œuvre, afin de refléter le plus justement possible le détail des programmes diffusés. Cette précision est le résultat de l'innovation technologique et de l'expertise nécessaire pour traiter des volumes considérables de données, tout en maintenant une documentation fiable.

Précision et efficacité



- Œuvre par œuvre 80 %
- Par sondage 11 %
- En prenant en compte les habitudes de consommation 9 %

Œuvre par œuvre

Audiovisuel

Les droits d'auteur versés par une chaîne de télévision ou une station de radio sont affectés aux relevés de diffusion. La base de la répartition est la seconde de diffusion. Chaque œuvre diffusée est répartie en fonction du nombre de secondes diffusées.

Concerts et spectacles

L'ensemble des droits collectés pour un spectacle, un concert sont répartis à partir du programme des œuvres jouées et en fonction de leur durée. Si cette donnée n'est pas mentionnée, les droits sont répartis en fonction de la durée de l'œuvre indiquée par ses créateurs.

Cinéma

Les droits collectés au titre d'un film sont affectés à son exploitation dans les salles de cinéma. La répartition consiste à attribuer à chaque œuvre musicale la part qui lui revient en fonction de sa durée d'utilisation dans le film.

CD ou DVD

Le nombre de supports fabriqués et le prix de vente permettent de déterminer le montant de droits d'auteur à affecter aux œuvres reproduites. La répartition consiste à verser à chaque œuvre la part qui lui revient en fonction de sa durée dans le support.

Internet

La répartition par plateforme et par territoire consiste à affecter à chaque œuvre téléchargée ou écoutée la part de droits qui lui revient en fonction de son nombre de téléchargements ou d'écoutes⁽¹⁾ ainsi qu'en fonction de l'ensemble des œuvres téléchargées ou écoutées sur cette plateforme.

(1) Sous réserve que le montant de droits soit supérieur à un seuil tenant compte du coût et de la complexité des opérations à réaliser.

International

Les droits d'auteur des œuvres exploitées à l'étranger sont collectés et répartis selon les règles des sociétés d'auteurs de chaque pays. Les modalités d'échanges de données de répartition entre sociétés sont déterminées dans les contrats signés entre sociétés d'auteurs et suivent des normes internationales définies par la Cisac, Confédération

internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs. Les droits sont ensuite versés par la Sacem à ses membres.

Sondage

Bals

Les droits collectés lors des bals animés par des sociétaires sont répartis sur la base des répertoires types que ces chefs d'orchestre sociétaires remettent chaque semestre. Les autres séances de bals sont réparties sur la base de 150 écoutes effectuées chaque semestre et qui permettent d'établir des relevés des œuvres diffusées.

Discothèques

Les droits collectés auprès des discothèques sont répartis sur la base d'enregistrements réalisés chaque semaine par une société spécialisée auprès d'un panel de 110 discothèques. Ces enregistrements permettent d'établir une image représentative des œuvres diffusées dans ce type d'établissement.

Copie privée

Les enquêtes sont effectuées par des sociétés de mesure d'audience.

Copie privée sonore

Les sociétés de mesure d'audience renseignent la Sacem sur la source des copies (radio, CD, téléchargements). La Sacem retient, pour la répartition de cette rémunération, les programmes des radios et les œuvres exploitées sur CD et sur Internet.

Copie privée audiovisuelle

Les sondages réalisés par les sociétés de mesure d'audience ont démontré que l'essentiel des copies étaient effectuées à partir de la télévision. La Sacem retient, pour répartir cette rémunération, les programmes des chaînes de télévision.

Habitudes de consommation

Musique de sonorisation

Toute œuvre reproduite sur un CD commercialisé à 500 exemplaires figure pour une période de 10 années dans un fichier spécifique. Pour participer à la répartition de ce secteur, les œuvres de ce fichier doivent avoir été jouées en concert, dans un bal ou diffusées à la radio.

Action culturelle

En plus de ses activités de collecte et de répartition de droits, la Sacem déploie une action culturelle forte de soutien à la création musicale, au spectacle vivant et à la professionnalisation des jeunes créateurs. Elle apporte des aides directes aux auteurs, compositeurs (aide à l'autoproduction, résidences, accompagnement de carrière, bourses...), aux éditeurs mais aussi aux diffuseurs (aides aux salles, festivals, producteurs...) qui programment ces artistes et font leur promotion. Pop, jazz, rock, musique contemporaine, musiques du monde, musiques urbaines, électro, chanson, musique à l'image, poésie, humour... Cette action culturelle couvre l'ensemble des répertoires gérés par la Sacem avec une attention particulière accordée aux répertoires souffrant d'une faible exposition médiatique.

Nous soutenons et initions également des projets d'éducation artistique et d'action culturelle solidaire dans un souci de transmission et d'ouverture à tous les publics.

En 2016, 25,2 millions d'euros ont été engagés pour soutenir 1 995 projets culturels et artistiques, ainsi que des initiatives pour défendre le droit d'auteur et la professionnalisation des créateurs. Cet investissement comprend à la fois des sommes provenant de la rémunération pour copie privée (23 millions d'euros) et des fonds propres (2,1 millions d'euros).

L'année 2016 a été marquée par le renforcement du programme d'aide à l'autoproduction phonographique, l'extension des résidences pour les compositeurs de musique contemporaine dans les orchestres de région, la reconduction de La Fabrique à Chansons, le développement de l'accompagnement digital dans le domaine audiovisuel, le lancement de nouveaux programmes d'aides à l'international, ainsi que le lancement de l'appel à projets « Mise en œuvre(s) » sur la plateforme de financement participatif Proarti, parrainé par le violoniste Renaud Capuçon.

Parallèlement, l'analyse des besoins des créateurs dans le contexte numérique reste un défi. Des projets pilotes dans l'accompagnement digital et le transmédia ont été soutenus, tout en travaillant à favoriser la médiatisation des répertoires sur tous les canaux de diffusion télé, radio et web.

L'objectif pour 2017 est de poursuivre le travail de réflexion et de formalisation de sources alternatives de financement, tout en optimisant les programmes d'aide, dans un contexte difficile pour le financement de la création et de concentration des acteurs dans le domaine du spectacle vivant.

Deux pays, une passion

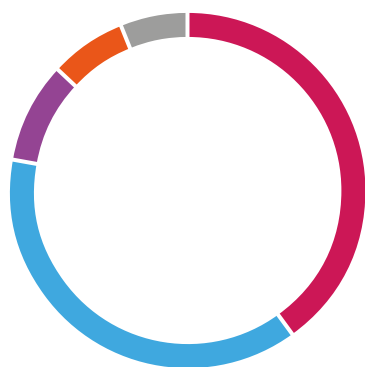
Le Fonds culturel franco-américain (FCFA) a célébré son 20^e anniversaire en 2016. À cette occasion, le FCFA a publié un ouvrage retraçant son histoire et ses activités, et lancé un nouveau site Internet pour le plus grand festival du film français au monde : Colcoa. Chaque année, au mois d'avril, à Los Angeles, le festival Colcoa projette 70 œuvres de courts et longs métrages français devant un public de plus de 25 000 personnes. Plusieurs prix, y compris ceux de la critique, du public, du court métrage et du téléfilm, y sont décernés.

Le Fonds culturel franco-américain est une initiative unique née d'une collaboration entre la Sacem et les guildes professionnelles américaines pour promouvoir le cinéma français, développer les liens avec les distributeurs français, faciliter l'accès au marché nord-américain pour les nombreux cinéastes et producteurs français, et soutenir le programme de restauration de grands films français et américains. Le travail du fonds est soutenu en partie par le 25 % de la rémunération pour copie privée consacré par la loi française à l'aide à la création, à la promotion du spectacle vivant et à la formation des jeunes talents, notamment.

« La Sacem nous a accompagnés lors de notre tournée internationale en soutenant nos concerts en Asie. Notre société d'auteurs nous rassure, elle est en phase avec le monde. »

La Femme
Auteurs/compositeurs/interprètes

L'action culturelle en 2016



- Aide à la création et à la production **40 %**
- Aide à la diffusion du spectacle vivant **38 %**
- Fonds et actions de valorisation **9 %**
- Aide à la formation et à la professionnalisation **7 %**
- Frais de fonctionnement **6 %**

2 560

auteurs, compositeurs, auteurs-réalisateurs, poètes et éditeurs de musique ont bénéficié de fonds dédiés à la valorisation des répertoires de la musique instrumentale, de l'audiovisuel, de l'électroacoustique, du jazz, de la musique symphonique et de la chanson.



« La conception française du droit d'auteur est une chose à laquelle j'adhère profondément. Aux États-Unis, c'est une conception différente qui prévaut : chaque scénariste et metteur en scène signe un certificat d'auteur, stipulant qu'il ou qu'elle n'est pas l'auteur/e de ce qu'il ou elle a créé. Je suis favorable à votre système qui bénéficie davantage aux auteurs. »

Michael Mann
Scénariste, metteur en scène, producteur,
membre du conseil du FCFA, membre du conseil de la DGA

FRANCO-
AMERICAN
CULTURAL
FUND
DGA/MPA/SACEM/WGA/W

« La Sacem offre beaucoup de soutien aux compositeurs de musique contemporaine mais aussi aux structures, festivals et salles qui nous programment ou nous commandent des œuvres. Elle comprend notre singularité. »

Philippe Hersant
Compositeur



COLCOA 2016 – De gauche à droite :
Laurent Petitgirard, Jeremy Kagan,
Stan McCoy, Andrea Berloff, Paris Barclay,
Jean-Noël Tronc (Président du FCFA),
Gérard Araud, Jay Roth, Michael Mann,
Roschdy Zem, Howard Rodman,
Katherine Fugate, Christophe Lemoine,
Heremoana Maamaatuaiahutapu et Omar Sy.

25,2 M€

pour soutenir les activités culturelles
(23 M€ provenant du 25 % copie
privée et 2,1 M€ issus des fonds
de valorisation).



« Pour moi, c'est rassurant d'être membre de la Sacem. C'est une organisation très efficace, qui s'occupe des intérêts des artistes. »

Inna Modja
Auteure/compositrice/interprète

Responsabilité sociale

Vivre de ses mots et de ses notes est parfois un défi. Si la précarité et la volatilité des carrières artistiques se sont amplifiées ces dernières années, le métier d'auteur ou de compositeur a toujours eu par nature sa part d'incertain.

C'est la raison pour laquelle, depuis des années, les membres de la Sacem ont donné à leur société une forte dimension sociale et se sont attachés à créer et renforcer un modèle qui prend soin des créateurs à chaque étape de leur vie.

La solidarité et le souci de protection de ses membres sont ancrés au cœur de l'identité de la Sacem. Elle s'est engagée, dès son origine, à agir pour leur professionnalisation, la reconnaissance de leur métier, la défense de leur statut et à leur garantir une protection sociale complète et de qualité.

Maladie, vieillesse, entraide et secours, formation professionnelle... La Sacem œuvre pour ses sociétaires dans tous les domaines de l'action sociale :

- Soit à travers ses propres dispositifs :
 - Fonds de prévoyance (avec le Régime d'allocations d'entraide – RAES)
 - Fonds solidarité (entraide mutualiste, maladie, secours, allocations décès)
 - Comité du Cœur (association de solidarité créée et portée par les sociétaires de la Sacem, qui vient en aide aux auteurs et compositeurs en détresse)
- Soit en assurant une interface étroite avec les organismes sociaux extérieurs, voire en participant à leur gouvernance :
 - Agessa (Association de gestion de la Sécurité Sociale des auteurs)
 - Caisse de retraite Ircec (avec les deux régimes de retraite complémentaire Raap et RAEL)
 - Afdas (qui gère le fonds de formation des auteurs)

Les dispositifs qu'elle a mis en place illustrent l'engagement de la Sacem au service de ses membres, ils sont également la traduction très concrète de l'esprit de solidarité des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. En effet ce sont eux qui, à travers les prélèvements statutaires effectués sur les droits au titre des œuvres sociales (49,3 M€ en 2016) et à travers leurs cotisations aux organismes sociaux ainsi que leurs dons au Comité du Cœur, contribuent activement à les faire vivre.

Ressources humaines

Avec 1 335 salariés à la fin de l'année 2016, les équipes de la Sacem sont organisées autour de ses activités « cœur de métier » : la gestion des sociétaires (admission, dépôt des œuvres, répartition...), la collecte de droits (réseau régional, licences, international...) et les services support (juridique, informatique, finances, ressources humaines, innovation, communication, action culturelle...). L'ensemble des équipes est répartie sur plus de 70 sites en France (métropole et Outre-mer).

La politique de ressources humaines accompagne la stratégie de la Sacem, en concentrant ses efforts sur l'organisation du travail (évolution des métiers, modernisation des outils de travail, nouvelles organisations...), la formation professionnelle et en s'appuyant sur un dialogue social nourri.

2016 a été marquée par le lancement du chantier de modernisation des ressources humaines (simplification du système de rémunération, intéressement, épargne salariale, retraite). Les négociations avec les partenaires sociaux ont permis de signer le 9 décembre les avenants et accords d'entreprise concluant la première phase de cette négociation. Ces échanges conduits dans un esprit constructif et responsable ont montré la richesse du dialogue social au sein de la Sacem.

La société a également développé plusieurs programmes de formation importants pour accompagner les grands projets et la stratégie de l'entreprise notamment à l'international. Dans cet esprit, l'offre de formation en anglais a aussi été renforcée auprès de l'ensemble des équipes.

Enfin, la stratégie RH repose également sur une politique active en matière de RSE (Responsabilité sociale des entreprises) et prévoit la mise en œuvre régulière de plusieurs actions en matière d'égalité professionnelle, de handicap ou encore de diversité.



« La Sacem est la maison de nos mots et de nos notes. Elle protège nos œuvres et reconnaît la valeur de nos créations dans l'écriture et la composition. Son rôle est vital à l'économie de la musique. »

Maître Gims
Auteur/compositeur/interprète

Cadre juridique

Les activités de la Sacem sont soumises au Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) et font l'objet de nombreux contrôles internes et externes. Au niveau européen, une recommandation de 2005 sur la gestion des droits d'auteur a entraîné une fragmentation des répertoires contraignant les plateformes de musique en ligne à multiplier les demandes d'autorisation pour exercer leur activité. Cette complexification du marché est en partie à l'origine de la directive sur la gestion collective adoptée en 2014 et transposée en droit français par l'ordonnance du 22 décembre 2016. Elle traduit avant tout une volonté d'améliorer la gouvernance et la transparence des sociétés de gestion de droits d'auteur ou de droits voisins en Europe en renforçant leurs obligations d'information et le contrôle de leurs activités par les titulaires de droits. Ces dispositions déjà largement reprises en France permettront une harmonisation par le haut des règles de fonctionnement de l'ensemble des sociétés de gestion collective européennes.

Pour les seules sociétés d'auteurs du secteur de la musique et donc pour la Sacem, la directive entend aussi faciliter la délivrance de licences paneuropéennes et multi-répertoires pour l'utilisation d'œuvres de musique en ligne. À travers diverses initiatives concrètes, la Sacem agit depuis longtemps déjà pour améliorer la situation du marché de la musique en ligne, qu'il s'agisse de licences nationales pour l'exploitation des droits en ligne, de licences multi-territoriales permettant l'utilisation de tout son répertoire ou bien encore de la plateforme Armonia développée entre autres avec plusieurs sociétés de gestion européennes.



« La Sacem est sensible à l'histoire et aux besoins spécifiques de chaque culture. Elle réunit tous les créateurs dans leur diversité au sein d'une seule grande société, travaillant sans relâche pour s'occuper d'eux moralement et financièrement. La Sacem est la maison de famille des créateurs. »

Mohamed Rahim
Auteur/compositeur/interprète

« De nombreux artistes brésiliens comme moi, Gilberto Gil et de nombreux autres ont choisi d'être à la Sacem. Elle permet non seulement de protéger mes droits d'auteur, mais elle soutient aussi les valeurs de ce grand pays auquel je suis tant attaché. »

Chico Buarque
Auteur/compositeur/interprète



Performance financière (comptes combinés) et transparence

Environnement du marché

L'année 2016 a été marquée par une reprise du marché de la musique enregistrée pour la première fois depuis 2002. Cette tendance s'explique par la forte progression du streaming, et tout particulièrement des abonnements payants.

S'agissant du paysage audiovisuel, la durée de visionnage quotidien de la télévision a légèrement baissé en France. Les revenus issus des canaux nationaux traditionnels sont en baisse, tandis que les chaînes gratuites de la TNT (télévision numérique terrestre) poursuivent leur progression. On constate une légère croissance des chaînes câblées thématiques, du haut débit ADSL et du satellite.

Le spectacle vivant musical (concerts, tournées...) reste toujours aussi populaire en France (collectes de la Sacem en hausse de 1,5 %). Le nombre d'entrées a augmenté dans les cinémas français, dont l'offre de plus en plus numérique fournit une gamme plus étendue d'événements culturels ou autres : concerts, ballets, opéras, événements sportifs.

Lors des grands événements sportifs nationaux ou internationaux tels que l'Euro de Football par exemple, on assiste à une augmentation de la diffusion de musique. La musique est un art du vivre ensemble qui apporte convivialité et attractivité aux lieux accueillant du public (commerces, cafés, restaurants...).



« Universal Music Publishing Group est très heureux de fêter sa dixième année de partenariat réussi avec la Sacem. Ensemble, nous continuons à offrir une solution de licence numérique efficace et transparente dans l'industrie, en délivrant une valeur maximale à nos auteurs en Europe et au-delà. Nous sommes impatients de nous développer sur de nouveaux marchés avec la Sacem et d'apporter de nouvelles opportunités aux créateurs que nous avons le privilège de représenter. »

Jackie Alway
Directrice des affaires légales et internationales,
Universal Music Publishing Group



French VIP (Vanguard of Independent Publishers), initié par la Sacem en association avec MIDEM, Bureau Export, CSDEM et FCM soutient le travail des jeunes éditeurs indépendants.

*Julien Benoit, Abbesses Music Publishing,
Maxime Peron, Underdog Édition,
Ismael Lefeuvre, I Love Creative Music.*

1 Performance financière (comptes combinés)

1.1. Chiffres-clés

M€	2016	% des collectes	2015	% des collectes	Var	Var%
Collectes	1 371,0	100,0 %	1 319,2	100,0 %	51,8	3,9 %
Droits d'auteur Sacem	884,3	64,5 %	862,2	65,4 %	22,1	2,6 %
Mandats et autres	486,7	35,5 %	457,0	34,6 %	29,7	6,5 %
Financement des charges nettes au compte de gestion	-162,9		-150,0		-12,9	8,6 %
Charges opérationnelles nettes	-199,8	14,6 %	-196,5	14,9 %	-3,3	1,7 %
Autres produits	2,8	-0,2 %	3,0	-0,2 %	-0,2	-6,0 %
Résultat financier	33,4	-2,4 %	36,6	-2,8 %	-3,2	-8,7 %
Résultat exceptionnel	0,6	0,0 %	6,9	-0,5 %	-6,3	-90,8 %
Droits distribuables	1 208,1	88,1 %	1 169,2	88,6 %	38,9	3,3 %
Droits en attente au bilan	-1,0	0,1 %	15,8	-1,2 %	-16,8	-106,4 %
Variation des comptes d'attente	-2,5		-3,0		0,5	-17,6 %
Variation des réserves du compte de gestion	1,4		18,8		-17,4	-92,4 %
Répartition des droits d'auteur Sacem	-1 207,1	88,0 %	-1 185,0	89,8 %	-22,0	1,9 %
En faveur des membres de la Sacem	-611,3	44,6 %	-587,0	44,5 %	-24,4	4,2 %
– Répartition pour les membres de la Sacem	-562,0		-538,1		-23,9	4,4 %
– Œuvres sociales et culturelles	-49,4		-48,9		-0,5	1,0 %
En faveur d'autres Organismes de Gestion Collective	-566,5	41,3 %	-572,7	43,4 %	6,2	-1,1 %
– OGC étrangers et français (par la Sacem)	-128,5		-121,2		-7,3	6,0 %
– OGC étrangers et français (autres)	-8,2		-8,4		0,2	-1,9 %
– Mandants	-429,8		-443,1		13,3	-3,0 %
Aides culturelles (25 % Copie Privée)	-29,3	2,1 %	-25,4	1,9 %	-3,9	15,4 %
Excédent / Déficit	0		0			

1.2. Collectes comptes combinés et comptes sociaux

Les opérations de collecte gérées par la Sacem et ses équipes peuvent être classées en deux catégories :

(1) Collectes de la Sacem

Les droits d'auteur correspondant au répertoire de la Sacem (apports des membres de la Sacem) ou au répertoire des sociétés de gestion collective étrangères liées par un contrat de réciprocité avec la Sacem. Ces collectes s'élevaient à 884,3M€ en 2016 et figurent dans les comptes sociaux de la Sacem.

(2) Mandats

Les droits correspondant aux mandats confiés à la Sacem par les sociétés suivantes :

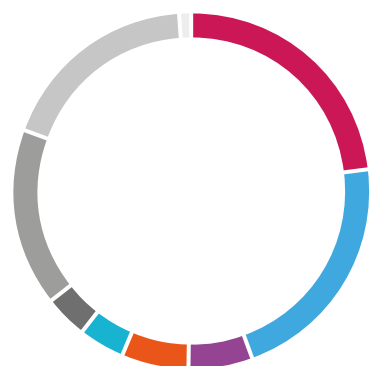
- Les organismes de gestion collective français bénéficiant de la copie privée
- Les producteurs qui ont confié à la Sacem la collecte centralisée d'une partie de leurs filiales étrangères
- Les éditeurs qui ont accordé à la Sacem une licence multi-territoriale

pour la diffusion de leurs œuvres en ligne

- Les sociétés de gestion collective confiant à la Sacem la gestion de la collecte d'une partie des droits voisins
- Les sociétés de gestion collective confiant à la Sacem la gestion de la collecte d'une partie de leurs droits TV/Radio

M€	2016	2015	Var	Var%
Sacem	884,3	862,2	22,1	2,6 %
TV/Radio (y compris opérateurs câble, satellite et ADSL)	322,2	326,2	-4,0	-1,2 %
Droits généraux (collectés par le réseau)	291,8	284,2	7,7	2,7 %
Copie privée (répertoire Sacem)	82,8	78,0	4,8	6,1 %
International	81,7	82,1	-0,4	-0,5 %
Online	56,3	39,5	16,8	42,6 %
Phono/Vidéo	49,6	52,3	-2,7	-5,1 %
Mandats et autres	486,7	457,0	29,7	6,5 %
Copie Privée (hors répertoire Sacem)	225,9	185,6	40,3	21,7 %
Autres mandats	243,6	249,7	-6,1	-2,4 %
Autres	17,1	21,7	-4,6	-21,1 %
TOTAL	1 371,0	1 319,2	51,8	3,9 %

Ventilation des collectes par secteur



Sacem

- TV/Radio (dont opérateurs câble, satellite et ADSL) **23 %** (2015: 25 %)
- Droits généraux (collectés par le réseau) **21 %** (2015: 22 %)
- International **6 %** (2015: 6 %)
- Copie Privée (répertoire Sacem) **6 %** (2015: 6 %)
- Phono/Vidéo **4 %** (2015: 4 %)
- Online **4 %** (2015: 3 %)

Mandats et autres

- Copie Privée (hors répertoire Sacem) **16 %** (2015: 14 %)
- Autres mandats **18 %** (2015: 19 %)
- Autres **1 %** (2015: 2 %)

Le montant total des collectes a augmenté de 51,8M€, soit 3,9% par rapport à 2015, représentant 1 371,0 M€ à la fin 2016.

Les collectes Sacem ont augmenté de 22,1M€ ; soit 2,6% de hausse par rapport à 2015, avec des variations qui se décomposent ainsi :

- Les collectes du secteur TV/radios/Opérateurs ont baissé de 4,0 M€, soit -1,2% – correspondant aux droits d'auteur versés par la télévision (chaînes historiques, TNT, chaînes thématiques, chaînes locales), les stations de radio, les régies publicitaires radio et les opérateurs câble, satellite et ADSL. La baisse de ces collectes est principalement liée à des régularisations qui ont eu lieu uniquement en 2015 à la suite de renégociations avec certains opérateurs ADSL, en partie compensées par une régularisation reçue par une régie publicitaire radio pour la période d'exploitation de 2009 à 2013.
- Les collectes du réseau régional ont augmenté de 7,7 M€, soit 2,7%. Il s'agit des droits d'auteur collectés à travers les 70 délégations locales au titre des droits d'exécution publique pour les spectacles et les concerts, mais aussi la diffusion de musique dans les discothèques, la musique d'ambiance (parcs d'attraction, bars...), la musique de sonorisation (commerces, restaurants...). Ils sont qualifiés de droits généraux.

• À noter :

- La croissance des revenus liés à la musique de sonorisation (+3,5%) qui représente désormais 43% des droits généraux. 2016 a bénéficié de plusieurs impacts positifs : amélioration des outils informatiques (smartphones et tablettes) permettant aux équipes de la Sacem de contractualiser facilement sur place avec les clients et organiser des visites plus efficaces avec les prospects ; amélioration portant sur le recouvrement des créances ; nouveaux contrats, en particulier pour les activités de divertissement dans les bars/hôtels/restaurants.
- La hausse de 1,5% des revenus liés aux concerts et spectacles en raison des festivals et d'importants concerts réalisés par des promoteurs de tournées.
- Une augmentation de 7,0% des revenus en provenance du cinéma en raison d'une hausse de la fréquentation des salles (+4,3%) et d'encaissements additionnels expliqués par des retards de facturation en 2015.
- Par ailleurs, le secteur des discothèques a vu ses collectes baisser sensiblement de 4,2% par rapport à 2015.
- Les collectes de la Copie privée ont augmenté de 4,8 M€ pour le répertoire de la Sacem, soit 6,1%, atteignant un nouveau record historique à 82,8 M€. Cette croissance est portée par le marché des smartphones et liée à des régularisations au titre d'années passées.

- Les collectes internationales ont légèrement baissé de 0,4M€, soit 0,5% – droits d'auteur collectés auprès des organismes de gestion collective étrangers pour l'utilisation du répertoire de la Sacem en dehors de la France. Des contrats de réciprocité lient un grand nombre d'OGC avec la Sacem. Cette baisse s'explique par l'impact défavorable du taux de change entre la Livre sterling et l'Euro après l'annonce du Brexit.
- Les collectes online ont augmenté de 16,8M€, soit 42,6% – droits d'auteur collectés auprès des « Digital Service Providers » ou d'autres utilisateurs de musique en ligne. Ce marché croît globalement, même s'il subit un changement structurel actuellement, avec la prédominance croissante du streaming audio (Spotify, Deezer, AppleMusic), des services d'hébergement et de partage de vidéos (YouTube) et de la VOD/SVOD (Netflix, SFR Play, Orange, TF1, etc.) par rapport aux téléchargements.
- Les collectes Phono/Vidéo ont baissé de 1,7M€, soit 5,1% – ces droits d'auteur sont versés par les producteurs de supports physiques audio (CD, vinyle, etc.) ou vidéo (DVD, Blu-ray, etc.) La baisse de cette source de revenus est principalement due à la baisse du marché des CD, DVD et Blu-ray. Le marché des ventes physiques de supports phonographiques a baissé de 2,5% en 2016 en France (Source : SNEP). Et le marché du DVD/Blu-ray vidéo physique a baissé de 15,8% en 2016 en France (Source : CNC).

Les collectes des mandats et autres ont augmenté de 29,7M€, soit +6,5%. Une progression principalement liée à celle de la Copie Privée hors répertoire Sacem, pour les mêmes raisons que celles explicitées plus haut pour la Copie Privée du répertoire Sacem.

1.3. Charges nettes

M€	2016	2015	Var	Var %
Charges de personnel	-135,2	-134,6	-0,6	0,4 %
Autres charges opérationnelles	-47,1	-48,4	1,4	-2,9 %
Dotations nettes aux provisions et amortissements	-17,5	-13,5	-4,1	30,0 %
Charges opérationnelles nettes	-199,8	-196,5	-3,3	1,7 %
Autres produits	2,8	3,0	-0,2	-6,0 %
Résultat financier	33,4	36,6	-3,2	-8,7 %
Résultat exceptionnel	0,6	6,9	-6,3	-90,8 %
Charges nettes	-162,9	-150,0	-12,9	8,6 %
Ratio Charges nettes/collectes	-11,9 %	-11,4 %		

Les charges de personnel ont augmenté de 0,6 M€, soit 0,4 %. Elles intègrent un intéressement à la performance de l'entreprise plus important du fait du niveau exceptionnellement élevé des collectes et de la répartition en 2016, et en dépit d'une baisse des effectifs, passant de 1 347 à 1 335 postes CDI en un an. La signature d'un nouvel accord pour l'intéressement et le régime de retraite supplémentaire a également légèrement impacté 2016 et impacteront davantage les résultats de l'année 2017. Ce nouvel accord lie davantage l'intéressement aux résultats (collecte, coûts et répartition) et optimise les montants consacrés au régime de retraite des employés.

Les autres charges opérationnelles sont constituées principalement des frais généraux pour le siège et l'ensemble des délégations du réseau régional à travers la France (loyers, courriers, impressions, impôts et taxes, entretien, gardiennage, énergie...), des charges liées aux systèmes d'information (maintenance applicative, régie informatique...), des honoraires, des dépenses de formation et de communication...

La baisse des autres charges opérationnelles (-1,4 M€) témoigne de la volonté de la Sacem de concentrer ses dépenses sur les projets prioritaires ciblés.

La hausse des dotations nettes aux amortissements reflète l'augmentation des investissements informatiques au cours de ces quatre dernières années dans le cadre de la modernisation de l'ensemble des systèmes d'information, liés en particulier à la chaîne de répartition et au processus online.

Le résultat financier net a baissé de 3,2 M€, soit -8,7 % en raison des taux d'intérêt historiquement bas.

Le résultat exceptionnel s'élève à +0,6 M€ million en 2016, en forte baisse par rapport aux 6,9 M€ en 2015 qui comprenait des cessions immobilières significatives.

Le ratio de dépenses nettes est passé de 11,4 % à 11,9 % entre 2015 et 2016, principalement en raison de la baisse des produits financiers et du résultat exceptionnel, combinée à la hausse des amortissements.

1.4. Variation des droits en attente au bilan

L'augmentation légère des réserves du compte de gestion résulte du résultat combiné net dégagé en 2016 sur principalement :

- Les états financiers de la Sacem. L'excédent constaté fin 2016 est conforme à la règle statutaire d'équilibre du compte de gestion, les réserves du compte de gestion inscrites au bilan ne pouvant excéder plus ou moins 5 % des charges (4,3 % en 2016) ;
- Les états financiers de la SDRM. Ayant vendu en 2015 un immeuble dont elle était propriétaire, la SDRM dispose d'une réserve du compte de gestion inscrite à son bilan pour un montant de 1,5 M€ à fin 2016.

Les comptes d'attente de droits à répartir sont restés quasiment stables entre 2015 et 2016 en raison de deux effets contraires :

- **la baisse des comptes d'attente de la Sacem et de la SDRM de plus de 40M€** : la Sacem s'engage à répartir les droits avec le plus de précision, en s'appuyant sur les programmes de diffusion transmis par les clients et détaillés à l'œuvre. Le but est de répartir aux ayants-droit l'argent collecté de la façon la plus équitable, correspondant au plus juste aux œuvres utilisées (cf. page 39), que les droits d'auteur soient élevés ou faibles. En contrepartie de cette volonté affichée d'équité et de précision, nous mettons des montants de droits en réserve dans des comptes d'attente pour conserver les droits d'auteur pour lesquels les lignes n'ont pas été « réconciliées » entre les programmes de diffusion et la base de données des œuvres documentées (programmes mal renseignés, œuvres non déposées...).

La Sacem investit dans des moyens informatiques et humains forts pour apurer ces lignes et libérer l'argent en faveur des ayants droit dont l'œuvre a été exploitée. L'optimisation de la répartition étant une priorité pour la Sacem, nous avons engagé des actions pour réduire ces comptes d'attente en 2016 (comme indiqué précédemment en 2015), principalement ceux liés aux diffusions par la télévision, la radio et la copie privée.

- **l'augmentation des comptes d'attente de la Copie privée de 42M€** : Copie France a collecté des sommes liées à des régularisations en décembre 2016, ces droits devant être répartis uniquement le mois suivant en janvier 2017. Ainsi, les compte-s d'attente de Copie France en 2016 ont été exceptionnellement élevés en raison de ce délai de traitement d'un mois entre la collecte et la répartition par Copie France.

1.5. Droits affectés

L'augmentation des droits répartis par la Sacem à ses membres (+4,2 %) et aux organismes de gestion collective (+6,0 %), est une conséquence directe de la croissance des montants distribuables (3,3 %) justifiée principalement par le niveau exceptionnel des collectes de la Sacem (+2,6 %) et par les mesures prises pour réduire les comptes d'attente comme indiqué ci-dessus.

La baisse des répartitions aux mandants (-3,0 %) résulte de l'absence de régularisations sur droits d'auteur des Opérateurs ADSL à la SACD, la SCAM et l'ADAGP, tandis que la baisse du mandat centralisé d'Universal Music en Europe pour le copyright sur les supports physiques (CD, DVD...) est compensée par l'augmentation des mandats sur le Online.

2.0. Rapport de Transparence (comptes sociaux)

Le 26 février 2014, le Parlement européen a émis une directive concernant la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins et l'octroi de licences multi-territoriales de droits sur des œuvres musicales en vue de leur utilisation en ligne dans le marché intérieur, référencée en tant que Directive 2014/26/UE.

Cette directive a été transposée en une loi nationale via l'ordonnance numéro 2016-1823 en date du 22 décembre 2016 par le gouvernement français. Le texte pose de nouvelles obligations en termes de transparence pour les Organismes de gestion collective (OGC) envers leurs ayants droit. L'une des obligations introduites par la loi

concerne la publication par chaque OGC d'un rapport annuel de transparence comprenant des chiffres financiers détaillés sur le bilan, les déductions, les dépenses, les montants répartis.

Même si cette ordonnance deviendra effective en France pour les états financiers de 2017, le rapport annuel 2016 de la Sacem inclura certaines données spécifiques exigées par la directive.

Toutes les données chiffrées qui suivent sont issues des comptes sociaux (et non combinés) tels que rapportés dans les états financiers 2016 de la Sacem.

2.1. Etats financiers

Les états financiers de la Sacem sont disponibles dans ce même rapport à partir de la page 54.

2.2. Rapport sur les activités de l'exercice

L'activité est commentée en partie 1.1 à partir de la page 45 en particulier pour les commentaires sur les collectes et la répartition.

2.3. Descriptif de la structure juridique et de la gouvernance de l'organisme de gestion collective

La Sacem est une société à but non lucratif et la gouvernance est décrite dans le présent rapport à compter de la page 28.

2.4. Informations sur les entités directement ou indirectement détenues ou contrôlées, en tout ou partie, par l'organisme de gestion collective

La liste des filiales et des sociétés associées est présentée en page 67 dans la partie des états financiers de la Sacem.

2.5. Informations financières sur les revenus provenant de l'exploitation des droits, ventilés par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation

Les revenus de la Sacem peuvent être ventilés comme suit :

	Droit d'exécution public	Droit de reproduction mécanique	Total
TV/Radio (dont les opérateurs câble, satellite et ADSL)	251,1	71,1	322,2
Droits généraux (réseau régional)	291,8		291,8
International	70,9	10,9	81,7
Copie Privée (répertoire Sacem)		82,8	82,8
Phono/Vidéo		49,6	49,6
Online	37,7	18,5	56,3
Total	651,5	232,8	884,3

2.6. Informations financières sur le coût de la gestion des droits et autres services fournis par l'organisme de gestion collective aux titulaires de droits

L'annexe des états financiers page 60 présente le ratio des coûts nets sur les collectes.

2.7. Informations financières sur les sommes dues aux titulaires de droits

Les montants de la répartition en faveur des ayants droit peuvent être ventilés comme suit par catégorie de droits.

	Droit d'exécution publique	Droits de reproduction mécanique	Total
En faveur des membres de la Sacem	408,5	202,8	611,3
– Distribution aux membres de la Sacem	366,1	195,9	562,0
– Oeuvres sociales et culturelles	42,4	6,9	49,4
En faveur d'autres OGC	122,1	6,4	128,5
En faveur d'aides culturelles (25 % Copie Privée)		29,3	29,3
Total	530,6	238,5	769,1

Les montants collectés mais non répartis sont conservés dans des comptes d'attente avec la ventilation par catégorie de droits présentée ci-dessous. La première ligne montre les comptes d'attente avant calculs des systèmes d'information de la répartition, habituellement conservés au bilan le temps d'atteindre la date officielle de mise en répartition conformément au calendrier officiel de répartition de la Sacem (chaque trimestre, ou chaque semestre en fonction du type d'utilisation). La deuxième ligne montre les comptes d'attente après calculs des systèmes d'information de la répartition, montants générés lorsqu'une ligne de programme de diffusion n'a pu être mise en correspondance avec une œuvre documentée.

	Droits d'exécution publique	Droits de reproduction mécanique	Provisions pour prélèvements	Total
Comptes d'attente avant calculs de répartition	349,2	92,2	-30,3	411,1
Comptes d'attente après calculs de répartition	128,0	78,3		206,2
Total	477,2	170,4	-30,3	617,4

Les montants dits irrépartissables ont baissé jusqu'à 39,1 M€ en 2016 contre 50,0 M€ en 2015 grâce aux mesures prises au cours des trois dernières années pour réduire les montants injectés en comptes d'attente lors des calculs de la répartition du fait des lignes de programmes qui n'ont pu être rattachées à une oeuvre.

2.8. Informations sur les montants aux fins de services sociaux et culturels (Excluant le 25 % Copie Privée)

Ressources et emplois pour les œuvres sociales et culturelles

M€	2016	2015	Var	Var %
Prélèvements de droits affectés aux œuvres sociales et culturelles ⁽¹⁾	49,4	48,9	0,5	1,0 %
Prélèvements de droits affectés aux Fonds de Valorisation ⁽²⁾	1,6	1,9	-0,3	-16,0 %
Autres ressources	-1,6	0,9	-2,6	-275,3 %
Total des ressources de l'exercice	49,3	51,7	-2,4	-4,7 %
Fonds de Prévoyance	30,7	30,1	0,6	1,9 %
Fonds de Solidarité	1,8	1,8	0,0	0,6 %
Aides Culturelles : Fonds de Valorisation ⁽²⁾	1,6	1,9	-0,3	-16,0 %
Aides Culturelles hors Fonds de Valorisation ⁽³⁾	0,6	0,6	0,0	-5,4 %
Total des emplois de l'exercice	34,6	34,4	0,2	0,7 %
Excédent de l'exercice	14,7	17,3	-2,6	-15,3 %

Les statuts de la Sacem prévoient en faveur de ses membres une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide et le versement de prestations dans le cadre d'œuvres sociales. Le financement de ces œuvres sociales et culturelles se fait principalement par le biais :

(1) De prélèvements sur certains droits calculés comme un pourcentage sur les collectes nettes de retenues sur droits pour financer les charges de fonctionnement, ce pourcentage ne pouvant stautairement excéder 10 %. Le taux moyen comme pourcentage des collectes est d'environ 5,8 %.

(2) De prélèvements sur droits destinés aux fonds de valorisation, aides directes apportées à certains membres par la majoration des droits qui leur sont versés. Ces fonds de valorisation peuvent soutenir en particulier :

- Les improvisateurs de jazz
- De jeunes auteurs et compositeurs de variété
- Les droits d'auteur générés par la première exécution publique ou l'enregistrement récent de musique symphonique, de musique électroacoustique, de poésie...
- Les compositeurs et éditeurs de bandes son pour les documentaires audiovisuels.

En sus des fonds de valorisation, il existe d'autres ressources d'aides culturelles dites volontaires, c'est-à-dire des aides culturelles en dehors du cadre de l'obligation légale du 25 % Copie Privée décrit en 2.9.

(3) Aides culturelles volontaires hors fonds de valorisation principalement constituées d'aides en faveur d'initiatives de diffusion musicale en région, de dotations accordées aux lauréats de certains prix comme les Grands Prix Sacem...

2.9. Informations sur les montants aux fins des services culturels (25 % des ressources de la Copie Privée)

Ressources et emplois des aides culturelles 25 % Copie Privée

M€	2016	2015	Var	Var %
Collectes affectées aux projets d'aides culturelles (1)	29,3	25,4	3,9	15,4 %
Produits financiers	0,3	0,2	0,1	65,3 %
Total des ressources de l'exercice	29,6	25,6	4,0	15,8 %
Aide à la création et à la production (2)	8,2	7,1	1,1	15,2 %
Aide à la diffusion du spectacle vivant (2)	9,0	9,1	-0,1	-0,4 %
Aide à la formation d'artistes (2)	1,6	1,9	-0,3	-15,5 %
Fonds pour la Création Musicale (FCM)(3)	1,6	1,6	0,0	0,0 %
Fonds culturel franco-américain (FCFA)(4)	0,8	0,7	0,1	18,6 %
Frais de fonctionnement	1,9	1,8	0,1	3,1 %
Total des emplois de l'exercice	23,0	22,1	0,9	4,3 %
Excédent de l'exercice	6,5	3,5	3,1	89,5 %

Les Aides Culturelles versées par la Sacem sont financées d'une part par les budgets alloués d'aides volontaires et d'autre part par les ressources prévues à l'article L. 321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle.

(1) Ces ressources correspondent aux droits collectés en copie privée et légalement affectés aux aides culturelles.

(2) Les dépenses en Aides culturelles sont ventilées entre les trois chapitres légaux tels que définis à l'article R. 321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle, i.e. les aides à la création, les aides à la diffusion du spectacle vivant et les aides à la formation d'artistes (auteurs, compositeurs et interprètes).

(3) S'ajoute à cela la subvention de fonctionnement versée au Fonds pour la Création Musicale (FCM), initiative financée par l'ensemble des sociétés de gestion collective actives dans le domaine musical.

(4) Le Fonds Culturel Franco-Américain a été créé en 1996 afin de promouvoir et d'enseigner l'art du cinéma des deux côtés de l'Atlantique et de favoriser le dialogue entre les professionnels des deux pays. Le financement du FCFA se fait par le biais des ressources 25 % copie privée, en accord avec les guildes professionnelles américaines représentant les créateurs de l'audiovisuel (DGA, WGAW, MPA).

L'action culturelle de la Sacem a connu une augmentation de ses ressources au cours de ces deux dernières années, les emplois en faveur d'aides culturelles ont pu augmenter en conséquence passant de 22,1 M€ en 2015 à 23,0 M€ en 2016. Les principaux domaines d'intervention ayant le plus bénéficié de ces ressources supplémentaires sont :

- Les aides en faveur du jeune public ou d'actions solidaires ;
- Les aides à la pré-production éditoriale ;
- Les projets financés via les plateformes de financement participatif ;
- Les actions de défense du droit d'auteur (par exemple, la lutte contre la piraterie) ;
- Le développement de la musique française dans le monde (tournées à l'étranger).

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique-SACEM-, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe. Nous vous apportons les précisions suivantes :

- votre société collecte auprès des usagers, notamment, les droits afférents à la propriété intellectuelle des œuvres de ses sociétaires. Comme les années précédentes, nous nous sommes assurés que les sommes perçues ainsi que les créances portées à l'actif à ce titre, ont été réparties entre les sociétaires, ou ont fait l'objet d'une inscription en dettes en vue de leur répartition future, pour leur montant net des "prélèvements statutaires" le cas échéant.

- l'annexe des comptes en note 8 « engagements financiers » mentionne les indemnités de fin de carrière des salariés dont le montant s'élève au 31 décembre 2016 à 13 872 608 €. Dans le cadre de notre appréciation, nous nous sommes assurés de la correcte évaluation de cet engagement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 20 avril 2017

Cabinet Didier KLING & Associés
Didier KLING
Anne NOUQUATI
Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Ce texte est une traduction libre en anglais du rapport des commissaires aux comptes en français, et il est fourni uniquement pour la commodité des locuteurs anglophones. Le rapport des Commissaires aux Comptes comprend des informations spécifiquement exigées par la loi française dans lesdits rapports, modifiées ou non. Ces informations sont présentées ci-dessous sur l'opinion des états financiers et inclut un paragraphe explicatif discutant des évaluations des Commissaires aux Comptes de certaines questions comptables ou d'audit significatives. Ces évaluations ont été considérées aux fins d'émission d'une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur globalité et non pas pour fournir une assurance distincte sur les notes des comptes individuels ou sur les informations extraites des états financiers. Ce rapport inclut également des informations liées à la vérification spécifique des informations fournies dans le Rapport de gestion. Ce rapport devra être lu conjointement, et interprété conformément à la loi française et aux normes professionnelles d'audit applicables en France.

Sacem
225, Avenue Charles de Gaulle
92521 NEUILLY SUR SEINE

Compte de gestion au 31 décembre 2016

	2016 En milliers d'€	2015 En milliers d'€
Produits de gestion courante		
Autres produits d'exploitation	25 804	25 748
Retenues sur droits	153 345	145 852
Reprises sur provisions	385	1 925
Transfert de charges	1 563	1 659
Total I – Produits de gestion courante	181 096	175 184
Charges de gestion courante		
Achats et charges externes	44 825	48 513
Impôts et taxes	6 320	5 915
Charges de personnel	134 728	134 137
Dotations aux amortissements	16 398	14 912
Dotations aux provisions	1 483	452
Autres charges d'exploitation	3 895	3 804
Total II – Charges de gestion courante	207 650	207 733
Résultat d'exploitation (I – II)	-26 553	-32 550
Produits financiers		
De participations	3 887	5 075
Intérêts et produits assimilés	31 006	33 633
Total III – Produits financiers	34 894	38 708
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	–	–
Total IV – Charges financières	–	–
Résultat Financier (III – IV)	34 894	38 708
Résultat courant (I – II + III – IV)	8 340	6 158
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels	807	2 997
Total V – Produits exceptionnels	807	2 997
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	242	3 363
Total VI – Charges exceptionnelles	242	3 363
Résultat exceptionnel (V – VI)	565	-366
Total des produits (I + III + V)	216 797	216 889
Total des charges (II + IV + VI)	207 892	211 096
Excédent de prélèvements à la fin de l'exercice	8 905	5 793

Bilan au 31 décembre 2016

Actif	brut en milliers d'€	Amortissements et dépréciations (à déduire) en milliers d'€	2016 net en milliers d'€	2015 net en milliers d'€
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles :	129 360	82 055	47 305	42 964
Concessions, brevets, licences, marques, précédés, logiciels	112 415	82 055	30 360	32 861
Avances et acomptes	16 945	0	16 945	10 103
Immobilisations corporelles :	131 387	91 135	40 251	35 410
Terrains	557	0	557	557
Constructions	64 979	36 890	28 089	24 460
Autres immobilisations corporelles	63 500	54 246	9 255	9 394
Avances et acomptes	2 351	0	2 351	999
Immobilisations financières :	29 822	0	29 822	29 701
Participations	10 645	0	10 645	10 645
Créances rattachées à des participations	12 417	0	12 417	12 510
Prêts	6 150	0	6 150	5 998
Autres immobilisations financières	610	0	610	548
Total I – Actif immobilisé	290 568	173 190	117 378	108 076
Actif circulant				
Créances :	263 381	1 880	261 501	249 250
Créances clients et Comptes rattachés	212 356	0	212 356	209 059
Autres créances :				
Sociétaires	27 889	1 880	26 010	26 960
Autres créances d'exploitation	3 755	0	3 755	3 154
Créances diverses	19 381	0	19 381	10 078
Valeurs mobilières de placement	877 609	1 732	875 877	815 450
Disponibilités	132 053	0	132 053	226 067
Total II – actif circulant	1 273 042	3 611	1 269 431	1 290 767
Compte de régularisation				
Charges diverses d'avance	2 880	0	2 880	2 331
Insuffisances de prélèvements	0	0	0	0
Total III – Comptes de régularisation	2 880	0	2 880	2 331
Total de l'actif (I + II + III)	1 566 490	176 801	1 389 689	1 401 174

Passif	2016 en milliers d'€	2015 en milliers d'€
Capitaux propres		
Capital	12 955	12 453
Total I – Capitaux propres	12 955	12 453
Provisions		
Provisions pour risques et charges	3 039	3 080
Total II – Provisions	3 039	3 080
Dettes		
Emprunts et dettes après des établissements de crédit	190	213
Dettes diverses	973 108	1 002 551
Dépôts reçus (dons, legs constitution de prix)	3 285	3 139
Droits collectés à reverser	758 179	788 535
Usagers – sociétés étrangères	9 751	7 774
Redevances notifiées aux usagers mais non réglées	165 759	164 236
Sociétaires	36 134	38 869
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 110	8 772
Dettes fiscales et sociales	62 597	67 483
Autres dettes	21 945	26 212
Excédent de garantie des œuvres sociales sociétaires	269 199	254 518
Aide à la création (25 % copie privée)	26 639	20 097
Total III – Dettes	1 364 790	1 379 848
Comptes de régularisation		
Excédent de prélèvements à la fin de l'exercice	8 905	5 793
Total IV – Comptes de régularisation	8 905	5 793
Total du passif (I + II + III + IV)	1 389 689	1 401 174

Observations sur les comptes sociaux

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la Sacem sont établis suivant les normes comptables définies par le règlement de l'ANC N° 2016-07, homologué par arrêté du 26/12/2016, relatif au plan comptable général et à l'ensemble des règlements du comité de la réglementation comptable postérieurs à cette date et sont conformes aux principes généralement admis, sous réserve des dispositions spécifiques prescrites par l'article R. 321-8 du Code de la Propriété Intellectuelle et par l'avis n° 2008-04 du 6 mars 2008 du CNC.

Principales règles et méthodes comptables

a) Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont enregistrés à leur valeur d'acquisition ou, lorsqu'ils sont créés en interne, à leur coût de production évalué de manière prudente.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire sur 2, 3, 4 ou 5 ans en fonction de la durée probable d'utilisation.

A la suite du lancement en cours d'année du projet URights (plateforme globale de gestion des droits d'auteurs pour la musique en ligne), il a été décidé de déprécier la valeur nette comptable calculée au 30 juin 2018 du logiciel actuel SELOL appelé ainsi à être remplacé en 2018. Une dotation pour dépréciation a été constatée dans les comptes de l'exercice pour 449 795€.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Depuis l'exercice 2013, il a été décidé d'inscrire à l'actif du bilan les frais liés à l'acquisition des immobilisations, et de les amortir sur la durée du bien correspondant.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation :

- constructions – 30 ans
- agencements et installations – 3, 4, 5, 10 ou 20 ans
- matériel de transport – 5 ans
- mobilier et matériel de bureau – 2, 3, 4, 5 ou 10 ans
- matériel informatique – 2, 3, 4 ou 5 ans

Les matériels, dont la valeur unitaire est inférieure à 500 € HT, sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Pour l'arrêté des comptes 2016, les œuvres d'art destinées à la vente ont fait l'objet d'une dépréciation de 710 000€ afin de s'ajuster à la valeur de marché.

c) Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Si leur valeur actuelle s'avérait inférieure à celui-ci, une dépréciation serait constatée.

d) Créances « usagers »

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles correspondent aux factures de droits émises aux usagers. Les créances présentant un risque d'irrecouvrabilité ne font pas l'objet d'une dépréciation car les droits ne sont reversés aux ayants droit qu'après leur encaissement préalable.

Ainsi, en cas d'irrecouvrabilité, une minoration des créances est constatée à l'actif, compensée au passif par une minoration du poste « redevances notifiées aux usagers mais non réglées », sans impact sur le compte de gestion.

e) Autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Des dépréciations sont constituées à hauteur du risque estimé. Elles concernent pour la plupart des comptes débiteurs de sociétaires ne recevant plus de droits.

f) Valeurs Mobilières de Placement

Le portefeuille est composé essentiellement d'obligations et de titres de créances négociables facilement convertibles en un montant connu. Ils sont, par ailleurs, conservés jusqu'à leur échéance. Dès lors, ce portefeuille est présenté en trésorerie et aucune dépréciation n'est constituée sur la base des cours de marché à la clôture.

Pour information les moins values potentielles des placements s'élèvent au 31 décembre 2016 à 5 208 532€ et les plus-values à 66 084 766€.

g) Provisions

La Sacem comptabilise au passif du bilan les provisions suivantes :

- Les provisions « Médailles du travail » : les médailles d'honneur du travail récompensent l'ancienneté des services rendus à la Sacem. Leur attribution s'accompagne du versement d'une prime pour les 20 et 30 ans d'ancienneté. La provision est déterminée selon la méthode des « unités de crédit projetées ».
- Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

h) Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et charges qui ne relèvent pas, par leur nature, leur occurrence ou leur caractère significatif, des activités courantes de la Sacem.

i) Engagements hors bilan

L'engagement au titre des « Indemnités de fin de carrière » est déterminé selon la méthode des « unités de crédit projetées ».

Faits marquants de l'exercice

a) Signature sur l'exercice d'un accord avec IBM

La Sacem et la société informatique IBM ont conclu un accord stratégique de dix ans visant à développer une plateforme globale de gestion des droits d'auteur pour la musique en ligne.

Le lancement de ce projet URights doit permettre d'améliorer l'identification des droits liés aux œuvres exploitées en ligne et d'optimiser l'analyse des données et la reconnaissance des œuvres des auteurs.

Dans les comptes 2016, les dépenses correspondantes engagées figurent en immobilisations incorporelles (avances et acomptes) pour 3 252 120€.

b) Travaux effectués sur l'immeuble du Siège social à Neuilly

La construction du Siège social du 225 avenue Charles De Gaulle à Neuilly fait l'objet de travaux de restructuration et de réaménagement de plusieurs étages qui ont commencés en 2015 et vont se poursuivre sur 2016 et 2017.

La Sacem, agissant, tant pour elle-même que pour le compte de la SCI Neuilly, a conclu un marché de maîtrise d'œuvre avec un cabinet d'architectes et un marché avec les entreprises réalisant les lots correspondants.

En tant qu'ils concernent la structure et l'aménagement du bâtiment, les travaux d'exécution seront répartis entre la Sacem et la SCI Neuilly.

Une convention de répartition des travaux a été signée le 17 décembre 2015 qui fixe la prise en compte respective des travaux à hauteur de 54,19 % pour la SCI Neuilly et 45,81 % pour la Sacem.

Cette répartition est susceptible de révision après réception des décomptes définitifs des entreprises.

Les travaux entrepris en 2015 (RDC Haut et Bas) pour une partie du siège se sont terminés en début d'année 2016. Dans les comptes au 31 décembre 2016, la part respective représente 528 698€ pour la SCI Neuilly et 446 940€ pour la Sacem.

Les travaux se poursuivent sur d'autres étages (4^e et 5^e) en 2016 et figurent en immobilisations corporelles (avances et acomptes) dans les comptes au 31 décembre pour un montant de 1 845 938€.

Les travaux de rénovation du siège se poursuivront sur 2017.

Par ailleurs, la SCI Neuilly a accordé une réduction de loyer pour 1 474 000€ concernant la location du siège social compte tenu des travaux de rénovation réalisés et des coûts supplémentaires supportés par la Sacem du fait de l'indisponibilité des locaux.

c) Travaux effectués sur l'immeuble de La Villette

La construction de l'immeuble situé 16, place de la fontaine aux lions à Paris 19^e a fait l'objet de travaux de restructuration et de réaménagement de plusieurs étages qui ont commencés en 2015 et se sont terminés en début d'année 2016.

La Sacem, agissant, tant pour elle-même que pour le compte de la SCI Villette, a conclu un marché de maîtrise d'œuvre avec un cabinet d'architectes et un marché avec les entreprises réalisant les lots correspondants.

En tant qu'ils concernent la structure et l'aménagement du bâtiment, les travaux d'exécution seront répartis entre la Sacem et la SCI Villette.

Une convention de répartition des travaux a été signée le 04 avril 2015 qui fixe la prise en compte respective des travaux à hauteur de 61,6 % pour la SCI Villette et 38,4 % pour la Sacem.

Cette répartition est susceptible de révision après réception des décomptes définitifs des entreprises.

Les travaux entrepris en 2015 se sont terminés en début d'année 2016. Dans les comptes au 31 décembre 2016, la part respective représente 772 752€ pour la SCI Villette et 481 716€ pour la Sacem.

d) Accords d'entreprise

La Sacem et les instances représentatives du personnel ont signé en décembre 2016 un accord d'intéressement triennal pour les exercices 2017 à 2019, qui se substitue à l'accord d'intéressement (dont le dernier versement se fera en mai 2017) et à l'accord d'intéressement à la performance qui avait pris fin en 2015.

Cette année, un supplément d'intéressement de 1 500 000€ a été décidé en contrepartie de la suppression de la prime de performance.

Par ailleurs, un avenant concernant la contribution retraite Quatrem a été signé en décembre 2016 entre la Sacem et les organisations syndicales représentatives qui a permis de fixer la cotisation annuelle à 8 000 000€ pour 2016.

Annexes

Ratio charges nettes / collectes

En % par rapport à l'ensemble des droits collectés (DE, DRM/UC et DRM)

2015 (en milliers d'€)	862 229 €
2016 (en milliers d'€)	884 333 €

	2016		Ecart		2015	
	Montants en milliers d'€	%	2016/2015 %		%	Montants en milliers d'€
Charges brutes de l'exercice	207 892					211 097
à déduire						
– Transfert de charges	-1 563					-1 659
– Refacturations	-25 765					-25 727
– Autres produits d'exploitation	-39					-20
– Reprises sur provisions	-385					-1 925
– Charges exceptionnelles	-242					-3 363
Charges nettes	179 898					178 402
– Produits financiers	-34 894					-38 708
– Cotisation des membres, redevances non réclamées, divers	-1 897					-2 384
Solde des charges nettes	143 107	16,18	0,26		15,92	137 309
Résultat exceptionnel	565					-366
Charges nettes de produits exceptionnels	142 542					137 675
Retenues sur droits (prélèvements et irrépartissables)	145 655					134 951
Excédent (insuffisance) de l'exercice	3 113					-2 724

État de l'actif immobilisé

	Valeurs brutes au début de l'exercice en milliers d'€	Acquisitions, créations, apports et augmentations par virements de poste à poste, nouveaux prêts, augmentations des intérêts courus en milliers d'€	Diminutions par virements de poste à poste en milliers d'€	Cessions, scissions, mises hors service, remboursements de prêts, diminutions des intérêts courus en milliers d'€	Valeurs brutes en fin d'exercice en milliers d'€
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés ⁽¹⁾	102 518	9 897	–	–	112 415
Avances et acomptes (immobilisations incorporelles) ⁽¹⁾	10 103	16 569	9 727	–	16 945
	112 621	26 466	9 727	–	129 360
Immobilisations corporelles					
Terrains ⁽²⁾	557	–	–	–	557
Constructions ⁽²⁾	59 625	5 423	–	69	64 979
Autres immobilisations corporelles ⁽³⁾	61 021	3 288	–	809	63 500
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)	999	3 318	1 966	–	2 351
	122 201	12 028	1 966	877	131 387
Immobilisations financières					
Participations ⁽⁴⁾	10 645	–	–	–	10 645
Créances rattachées à des participations ⁽⁵⁾	12 510	4 157	–	4 250	12 417
Prêts	5 998	340	–	188	6 150
Autres immobilisations financières	548	126	–	65	610
	29 701	4 623	–	4 503	29 822
Total général	264 524	43 117	11 693	5 380	290 568

(1) Les principaux mouvements proviennent de la création de logiciels et de mise en exploitation des applications (WEBMO fin du lot 1 et 2, MANON, POLCO, OCTAV, ELIZA, SELOL, WSPRO, HNFEU, RECOL ...) ainsi que des projets en cours (HCAND, HGLDA, HOMER, HOT, URights ...).

(2) Les investissements immobiliers de l'exercice concernent les acquisitions des locaux de Reims, Lyon et Lieusaint pour un total de 4 927 874 €, ainsi que des travaux pour 494 630 € dont 332 086 € pour le Siège et 162 544 € pour les Délégations d'Aix-en-Provence et La Rochelle. Les cessions immobilières de l'exercice concernent des mises au rebut de travaux.

(3) Les principaux investissements concernent les acquisitions de micro-ordinateurs et matériel informatique pour 1 548 745 €, de matériel de bureau pour 95 352 €, de mobilier de bureau pour 273 395 €, de divers matériels techniques pour le siège pour 185 434 € et de matériel pour le self pour 518 €. Les travaux représentent 1 184 249 € dont 647 627 € pour le Siège (principalement le RDC) et 536 622 € pour les Délégations (Angers pour 54 906 € et La Villette pour 481 716 € représentant 38,4 % du montant total des travaux selon la convention de répartition signée entre la SACEM et la SCI Villette le 04 avril 2015). Les sorties correspondent aux ventes aux enchères des œuvres d'art de la SACEM pour 61 100 €, à la mise au rebut de matériel de bureau pour 9 515 €, du mobilier de bureau pour 290 332 €, divers matériel pour 1 428 €, ainsi que la mise au rebut des agencements et aménagements suite à la rénovation du Siège pour 446 217 €.

(4) Aucun mouvement sur les titres de participation sur l'exercice.

(5) Les mouvements des créances rattachées à des participations enregistrent les résultats, appels de fonds et remboursements des SCI Neuilly, Châteaudun et Villette.

Annexes (suite)

État des amortissements

	Amortissements au début de l'exercice en milliers d'€	Augmentations Dotations de l'exercice en milliers d'€	Diminutions Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises en milliers d'€	Amortissements en fin d'exercice en milliers d'€
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, marques, procédés	69 657	11 948	0	81 605
	69 657	11 948	0	81 605
Immobilisations corporelles				
Constructions	35 165	1 794	69	36 890
Autres immobilisations corporelles	51 627	2 656	747	53 536
	86 791	4 450	816	90 425
Total amortissements des immobilisations	156 448	16 398	816	172 030

État des provisions et dépréciations

Rubriques et postes	Montant au 1 ^{er} janvier 2016 en milliers d'€	Augmentations Dotations de l'exercice en milliers d'€	Diminutions Reprises de l'exercice en milliers d'€	Montant au 31 décembre 2016 En milliers d'€
Provisions				
Provisions pour risques				
Pour litiges ⁽¹⁾	598	151	168	581
Provisions pour charges				
Pour médailles du travail	2 348	–	48	2 299
Autres	134	24	–	159
	3 080	175	216	3 039
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles ⁽²⁾	0	450	–	450
Sur immobilisations corporelles ⁽³⁾	0	710	–	710
Sur comptes débiteurs membres	1 900	148	168	1 880
Sur créances diverses ⁽²⁾	0	–	–	0
Sur titre de créances négociables	1 733	–	–	1 732
	3 632	1 308	168	4 771
Total général	6 711	1 483	385	7 810
Dont dotations et reprises				
D'exploitation	6 711	1 332	217	7 810
Financières	–	–	–	–
Exceptionnelles	–	151	168	–

(1) Provision pour litiges :

Il s'agit de provisions constituées à hauteur des risques encourus sur les dossiers prud'homaux en cours.

(2) Provisions pour dépréciations de créances diverses :

Le lancement en 2017 du projet URights avec la société IBM doit remplacer en 2018 l'application SELOL actuelle en charge du suivi des droits online. Ainsi, la valeur nette comptable calculée au 30 juin 2018 de cette application a été dépréciée dans les comptes de l'exercice afin de tenir compte de son utilisation écourtée par rapport à la durée prévue initialement.

(3) Les œuvres d'art destinées à la vente ont fait l'objet d'une dépréciation dans les comptes de l'exercice afin de s'ajuster à la valeur de marché suite à une expertise.

Annexes (suite)

État des échéances des créances et des dettes

Créances	Montant brut en milliers d'€	Dont à 1 an au plus en milliers d'€	Dont à plus d'un an en milliers d'€
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	12 417	–	12 417
Prêts	6 150	–	6 150
Autres immobilisations financières	610	130	480
Actif circulant :			
Créances usagers et comptes rattachés	212 356	212 282	74
Autres créances	51 025	50 730	296
Charges constatées d'avance	2 880	2 355	525
Total	285 438	265 496	19 941

Prêts accordés en cours d'exercice	340
Prêts récupérés en cours d'exercice	188

Dettes	Montant brut en milliers d'€	Dont à 1 an au plus en milliers d'€	Dont à 1 an en milliers d'€
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	190	190	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 566	6 566	
Dettes sociales et fiscales	62 597	62 597	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 544	4 544	
Autres dettes :			
Perceptions à répartir	758 179	758 179	
Usagers	9 751	9 751	
Redevances notifiées non réglées	165 759	165 759	
Membres	36 134	36 134	
Dettes diverses ⁽¹⁾	321 069	5 986	315 083
Produits constatés d'avance	8 905	8 905	
Total	1 373 696	1 058 612	315 083

(1) Dettes diverses = 321 149 399 € dont 269 199 351 € d'excédent de garantie des œuvres sociales sociétaires.

Au titre du régime d'allocations d'entraide de la SACEM (RAES), les membres ayant acquis des droits, basés sur un nombre de points, peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'un complément de ressources sous forme d'allocations trimestrielles.

Chaque année, le Conseil d'Administration révisé la valeur de service des points pour l'année en cours. Dès lors, aucune garantie n'est accordée par la SACEM sur le montant des allocations futures qui pourrait être versé au titre du régime d'allocations d'entraide. Par conséquent, au regard du caractère non viager de ce régime, l'engagement de la SACEM est limité aux ressources disponibles au titre des "œuvres sociales".

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

	Montant en milliers d'€
Intérêts courus sur les obligations, bons et valeurs assimilées	20 263
Intérêts courus sur comptes banques rémunérés	3
Intérêts sur comptes livrets	299
Créances clients et comptes rattachés	0
Autres créances : organismes sociaux, état et débiteurs divers	6 794
Total	27 359

Charges à payer

Montants des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan :

	Montant En milliers d'€
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 464
Dettes sociales et fiscales	26 519
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	909
Autres dettes	1 647
Total	31 541

Charges et produits constatés d'avance

	Charges en milliers d'€	Produits en milliers d'€
Charges/produits d'exploitation		
Charges constatées d'avance	2 599	
Stocks	282	
Excédent de fin d'exercice	–	8 905
Total	2 880	8 905

Composition du capital social

Le capital social est variable.

Il est constitué par les droits d'entrée des membres à leur valeur historique.

Il a été enregistré 4 206 admissions en 2016.

La Sacem compte plus de 161 170 membres au 31 décembre 2016.

Le droit d'entrée a été fixé à 127€ pour l'exercice (identique à 2015).

Transfert de charges

En raison des ressources liées à la copie privée numérique, le Conseil d'administration a décidé, à compter de l'exercice 2004, de réintroduire le principe d'une retenue au titre des frais de fonctionnement relatifs à la gestion des fonds issus du « 25 % Copie privée ».

Le poste transfert de charge traduit cette décision.

Annexes (suite)

Résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels représentent les produits de cessions de mobiliers (2 000 €) et d'œuvres d'art (28 470 €).

Les autres produits exceptionnels s'élèvent à 776 351 € et correspondent à des remboursements de sinistres, des règlements des mandataires sur créances irrécouvrables, des régularisations diverses et des différences de conversion de devises/euro.

Ce montant se justifie entre autres cette année par l'apurement de chèques prescrits pour 409 051 €.

Les charges exceptionnelles se composent des éléments suivants :

- 61 100 € correspondant à la valeur nette comptable des œuvres d'art cédées,
- 42 867 € imputable à des différences de conversion devises/euros,
- 17 023 € lié à diverses régularisations,
- 120 842 € concernant des règlements de litiges judiciaires.

Éléments concernant les entreprises liées et les participations

	Liées en milliers d'€	Montant concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation en milliers d'€
Participations	10 639	5
Créances rattachées à des participations	12 216	
Autres créances	12 590	855
Dettes diverses	11 805	
Produits de participation	3 887	

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant En milliers d'€
Avals et cautions bancaires aux membres	–
Indemnités de fin de carrière ⁽¹⁾	13 873
Engagement de soutien financier ⁽²⁾	–

(1) Les indemnités de fin de carrière résultent des accords d'entreprise.

Pour cette évaluation, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- les salariés de la SACEM ne prolongent pas leur activité au-delà de 67 ans,
- prise en compte d'une probabilité de partir volontairement en retraite à un âge compris entre 62 et 64 ans,
- prise en compte des probabilités liées de ne partir volontairement qu'à 65 ans et 67 ans,
- prise en compte d'un taux d'actualisation de 1,31 % (taux Iboxx AA+) et d'un taux de charges sociales de 47,12 %,
- prise en compte d'un turnover par tranche d'âge revu en 2016.
- prise en compte de la table de mortalité homme / femme TH0002 TF0002.

(2) En qualité d'associé majoritaire de la SDRM, la SACEM prend l'engagement, dans l'hypothèse où la SDRM serait confrontée à des difficultés de trésorerie, de mettre en place les mesures nécessaires pour que cette dernière ne soit pas obligée de procéder à la cession, avant terme, des valeurs mobilières de placement destinées à être conservées jusqu'à leur échéance et ainsi éviter à la SDRM la réalisation de moins-values susceptibles de remettre en cause le mode de comptabilisation de cette catégorie d'actifs.

Effectif moyen

Indicateur 114 du bilan social – Effectif moyen siège/régions confondus

Indicateur 123 du bilan social – Nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	327	–
Agents de maîtrise	240	25,25
Employés	892	–
Total	1 459	25,25

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capital en €	Quote-part du capital détenu	Résultat du dernier exercice clos en €
A – Renseignements détaillés concernant les filiales et participations			
1 – Filiales (plus 50 % du capital détenu)			
SDRM	61	59/61	-1 526 600
Sacem Luxembourg	10 000	75 %	0
SCI DES 225-227 AVENUE CHARLES DE GAULLE	914 700	75 %	4 416 421
SCI CHATEAUDUN	304 900	75 %	383 177
SCI VILLETTE	2 286 735	2/3	431 639
2 – Participations (10 à 50 % du capital détenu) :			
F.T. 'The Digital Copyright Network'	37 000	14,40 %	Non communiqué
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations			
1 – Filiales non reprises en A :			
(a) françaises	Néant	Néant	Néant
(b) étrangères			
2 – participations non reprises en A :			
(a) françaises			
– BIEM	412	1/27	Non communiqué
(b) étrangères	Néant	Néant	Néant

Annexes (suite)

Affectation des droits en fin d'exercice

Nature des rémunérations	Droits restant à affecter au 31 décembre de l'année N-1	Droits encaissés à mettre en répartition (online)	Collectes de l'exercice	Prélèvements pour la gestion	Montants affectés à l'aide à la création (Article L.321-9)	Montants affectés à des œuvres sociales ou culturelles	Montants affectés aux ayants droit(*)	Droits restant à affecter au 31 décembre de l'année N
	(1) En milliers d'€	(2) En milliers d'€	(3) En milliers d'€	(4) En milliers d'€	(5) En milliers d'€	(6) En milliers d'€	(7) En milliers d'€	N (8) = (1) + (2) + (3) - (4 + 5 + 6 + 7) En milliers d'€
1 – Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit :	636 833	985	798 501	127 503	–	47 119	635 683	626 015
Droits d'Exécution Publique et Usagers communs	516 390	985	649 337	107 875	–	44 763	511 561	502 514
Droits de reproduction mécanique	120 444	–	149 164	19 628	–	2 356	124 122	123 502
2 – Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi / CPI	45 578	0	85 832	5 608	29 271	2 235	54 788	39 509
Article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la Communauté européenne)								
DEP	4 075	–	2 174	890	–	259	1 861	3 239
DRM	1 096	–	896	113	–	6	992	881
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	28 636	–	66 971	3 726	21 883	1 775	41 200	27 022
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	11 771	–	15 791	879	7 387	195	10 734	8 368
Total	682 411	985	884 333	133 110	29 271	49 354	690 470	665 524(**)
Références	(Cf. bilan passif N-1)			(Cf. compte de résultat)				(Cf. bilan passif N)

(*) Les « montants affectés » s'entendent de l'inscription des sommes correspondantes au compte individuel de l'ayant-droit.

(**) Dont prélèvements provisionnels pour frais (30 256 473 €) et pour œuvres sociales (23 864 300 €).

Récapitulatif des sommes restant à verser aux ayants droit

Ayants droit	Collectes brutes		Montants restant à verser aux ayants droit	
	N-1 en milliers d'€	N en milliers d'€	N-1 en milliers d'€	N en milliers d'€
Total	862 229	884 333	38 652	36 026

Récapitulatif des sommes restant à affecter individuellement

Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit

	Montants en milliers d'€
Droit d'Exécution Publique et Usagers communs	451 632
Droit de Reproduction Mécanique – Gestion SACEM	159 772
Total	611 403

Récapitulatif des sommes restant à affecter individuellement

Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi

	Montant En milliers d'€	Année de perception
Article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la Communauté européenne)	Non applicable	
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	5 837	2016
	4 455	2015
	3 209	2014
Sous-total	13 501	
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	1 015	2016
	1 007	2015
	1 185	2014
Sous-total	3 207	
Total	16 708	

Glossaire

	Définition
ADAGP	Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques
ADAMI	Société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes
ADSL	Réseau large bande sur ligne de téléphone, dédié à la transmission de données multimédias et audiovisuelles
Agessa	Association de la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs
AKM	Société autrichienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique
Alexa	Analyse décisionnelle pour le Web
ALPA	Association contre le piratage audiovisuel
ANC	Autorité des normes comptables
API Management	Gestion d'Interfaces de programmation d'applications
ARMONIA	Portail européen de licences pour la musique en ligne. Il offre aux ayants droit une solution intégrée de guichet unique
ASCAP	Société américaine de compositeurs, auteurs et éditeurs
BI	Veille économique
BIEM	Bureau international de l'édition mécanique
CISAC	Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs
CMO	Société de gestion collective
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNV	Centre national de la chanson, des variétés et du jazz
Copie France	Société de gestion collective qui prélève la redevance de la copie privée
Copie Privée	La Copie Privée est un système qui permet à des particuliers de copier des œuvres pour leur propre usage, tout en rémunérant les créateurs
DEP	Droit d'exécution publique
DGA	La Directors Guild of America est un syndicat professionnel qui représente les intérêts des réalisateurs de cinéma et de télévision dans l'industrie américaine du cinéma
DRM	Droit de reproduction mécanique
Droits généraux	Droits d'auteur collectés par le réseau régional (concerts, spectacles, musique d'ambiance, boîtes de nuit, cinémas, etc.)
DSP	Les Digital Service Providers sont des plates-formes de services numériques
DSR	Digital Sales Report
DTT	TNT (télévision numérique terrestre)
FACF	Fonds Culturel Franco-Américain
FastTrack	Le développeur technique de premier plan pour l'infrastructure du réseau nécessaire pour fournir des solutions largement adoptées dans la musique, les médias et l'industrie du divertissement
FCM	Fonds pour la création musicale
GESAC	Groupement européen des sociétés d'auteurs et compositeurs
IBM	International Business Machines. IBM est une société américaine technologique multicanaux
IFPI	Fédération internationale de l'industrie phonographique


Définition

IPC	Code de la Propriété Intellectuelle
IRMA	Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles
ISRC	Code international normalisé des enregistrements. Il s'agit d'un code normalisé pour identifier uniquement les enregistrements sonores et les enregistrements de vidéos musicales
ISWC	Code normalisé international des œuvres musicales. Il s'agit d'un identifiant unique pour les œuvres musicales, similaire à celui de l'ISBN
IT	Technologie de l'information
MANON	Application Sacem pour la gestion de la facturation du réseau
MPA	La Motion Picture Association est une association interprofessionnelle qui défend les intérêts de l'industrie cinématographique américaine en dehors des États-Unis
OCTAV	Base de données dynamiques de la documentation des œuvres de la Sacem
OGC	Organisme de gestion collective
OMI	Open music initiative
Replay	Appelé également télévision de rattrapage, c'est un service gratuit et de durée limitée permettant de voir des programmes de télévision via le streaming après leur diffusion à la télévision
SACD	Société des auteurs et compositeurs dramatiques
SCAM	Société civile des auteurs multimédia
SCI	Société Civile Immobilière
SCPP	Société de Producteurs de Phonogrammes : collecte et répartit les droits d'auteur à ses membres pour l'exploitation d'enregistrements et de vidéos musicales
SDRM	Société pour l'administration du droit de reproduction mécanique
SNEP	Syndicat national de l'édition phonographique
Socan	Société de compositeurs, d'auteurs et d'éditeurs de musique du Canada
SPEDIDAM	Société de perception et de distribution des droits des artistes-interprètes
SPPF	Société civile des producteurs de phonogrammes en France
SPPF/SCPP	Représentant les maisons de disques et ADAMO/SPEDIDAM représentant les artistes/musiciens
SPRE	Société pour la perception de la rémunération équitable
SUISA	Coopérative suisse des auteurs et éditeurs de musique
SVOD	Le service de vidéo à la demande fait référence à un service qui fournit aux utilisateurs un accès à une large palette de programmes pour un abonnement mensuel forfaitaire
TMO	Taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées
TNT	Télévision numérique terrestre
UGC	Contenu généré par l'utilisateur : toute forme de contenu créée par les usagers d'un système ou d'un service en ligne
VOD	Vidéo à la demande permettant aux consommateurs de sélectionner et de regarder le contenu de vidéos qu'ils souhaitent, quand et où ils le souhaitent
WEBDR	Application Sacem pour la relation clients du réseau
WGAW	La Writers Guild of America est le syndicat des scénaristes américains

Crédits

Couverture : Selah Sue : Alexander Brown, Maitre Gims : DR, Imany : Barron Claiborne, Kungs : Romain Staros
2° de couverture : Alexandre Desplat : Future Image/Dalle
P1 : photo de concert : aetb, La Femme : Sarah Desbenoit, Petit Biscuit : Jonathan Bertin, Angélique Kidjo : Marc Chesneau
P2 : Cœur de Pirate : Etienne St Denis, Stromae : Christophe Roué, Oumou Sangaré : Benoit Peverelli, Trio Joubran : Louis Vincent, Chico Buarque : Daryan Dornelles, Anggun : Darius Salimi
P4 : Jean-Claude Petit : Bernard Brun
P6 : Jean-Noël Tronc : Jean-Baptiste Millot
P8 : Femme écoutant de la musique : Merlas
P9 : Kegfire/Fotolia, Photo satellite : Blackjack3d
P10 : Photo de concert : aetb
P11 : Joyce Jonathan : Yann Orhan
P14 : La Femme : Sarah Desbenoit, Richard Bona : DR
P16 : Petit Biscuit : Jonathan Bertin
P17 : Archie Shepp : R Cifarelli
P18 : photo des applications mobiles : Melpomene, photo URights : Lionel Pagès
P19 : Angélique Kidjo : Marc Chesneau, Marie-Jeanne Serero : Andrés Mendoza/Agence Traxzone, Grands prix Sacem : Nicolas Krief, Angélique Kidjo et Gast Waltzing – wpproductions, Prix : Liens associés multiples
P20 : photo d'enfant : Olly, Fabrique culturelle : A.Zveiger
P21 : 1^{re} photo à gauche : Marc Chesneau, Festival : Alexandre Chevillard, Concert : Marc Chesneau, Musique électro : Tendance Floue
P22 : Radio : Tanawatpontchour
P23 : Renaud Capuçon : Darmigny, Al Jarreau : Sylvain Bardin, Sommet de la francophonie : photo personnelle – DR
P29 : Gojira : DR, Conseil d'administration : Lionel Pagès
P31 : Kassav : Xavier Dollin
P32 : We are from LA : DR
P33 : Eric Serra : Emmanuele Scorcelletti
P38 : IAM : Nicolas Krief, Archie Shepp : Nicolas Krief, Juliette : Nicolas Krief
P41 : Philippe Hersant : Alvaro Yanez, ColCoe : La boite, LLC/Pascal Halim, Inna Modja : Marco Conti Sikic
P42 : Maitre Gims : DR
P43 : Mohamed Rahim : Esmaeel karam, Chico Buarque : Daryan Dornelles
P44 : Jackie Alway : photo personnelle – DR, French VIP : C. Crénel
3° de couverture : Logo : topvectorel

225, avenue Charles de Gaulle
92528 Neuilly sur Seine Cedex
France

 +33 (0)1 47 15 47 15
 www.sacem.fr

 LaSacem  @sacem  sacem

sacem 
Société des Auteurs,
Compositeurs et
Éditeurs de Musique